



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**19**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 1er octobre 2003

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. James Wapakhabulo, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda.

**M. Wapakhabulo** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ougandaise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous votre sage direction, nous atteindrons les objectifs de nos débats. Je remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son excellent travail à la barre de l'Organisation des Nations Unies au cours d'une année particulièrement chargée et difficile.

Mon pays attache une importance considérable au rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion de la coopération internationale au développement. À cet égard, l'Ouganda espère que cette session de l'Assemblée générale se concentrera sur la réforme vitale de l'ONU face aux nouveaux défis auquel le multilatéralisme est confronté.

Le terrorisme a atteint des proportions dramatiques en tant que menace pour la paix et la

sécurité internationales. En particulier depuis le 11 septembre, des organisations terroristes ont attaqué, tué et mutilé aveuglément des milliers de civils innocents en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et dans les Amériques. Dans le nord de l'Ouganda, une organisation terroriste appelée l'Armée de résistance du Seigneur a tué des centaines de personnes, en a déplacé des milliers et a enlevé des enfants pour les enrôler de force dans l'armée ou les vendre comme esclaves.

Le 19 août, les terroristes ont choisi de frapper au coeur de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont attaqué le bureau des Nations Unies à Bagdad. Cette inqualifiable attaque a provoqué la mort d'Iraqiens innocents et de nombreux membres du personnel de l'ONU, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello. Au nom du Gouvernement et du peuple ougandais, je tiens à exprimer nos sincères condoléances au Secrétaire général et à toutes les familles endeuillées. Nous devons condamner ces actes de terrorisme avec la plus grande fermeté, et la communauté internationale doit s'unir pour combattre ce fléau. Aucune circonstance ne saurait justifier l'usage aveugle de la violence.

Nous devons reconnaître que l'émergence de nouvelles menaces telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, parallèlement aux génocides et aux violations massives des droits de l'homme, représente un défi clair et immédiat pour l'Organisation des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Mon pays partage par conséquent le point de vue du Secrétaire général selon lequel le moment est venu d'examiner les questions de politique fondamentale et les mécanismes structurels qui peuvent s'avérer nécessaires pour relever ces nouveaux défis. Nous appuyons sa proposition de mettre sur pied un groupe de travail composé de personnalités éminentes qui examinerait les réformes nécessaires du Conseil de sécurité et d'autres institutions et processus de l'ONU.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, l'Ouganda se félicite de la Feuille de route préparée par le Quatuor pour un règlement global de la question. Nous soutenons l'établissement d'un État palestinien vivant côte à côte en paix avec Israël, au sein de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de la situation dans la région des Grands Lacs en Afrique, nous avons le plaisir de noter une évolution positive à la suite d'efforts régionaux et internationaux visant à renforcer la paix et la stabilité dans la région. En République démocratique du Congo, le Gouvernement de transition d'unité nationale a été établi conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et aux accords de Pretoria et de Luanda, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Ouganda reste déterminé à soutenir le processus de paix en République démocratique du Congo, y compris la cessation des hostilités interethniques entre populations Lendu et Hema dans la province de l'Ituri. L'Ouganda a encouragé le Conseil de sécurité à mettre sur pied une force solide pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dans le cadre du Chapitre VII, pour les opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo, y compris le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation, la réinstallation et la réintégration des forces négatives.

À cet égard, l'Ouganda se félicite de la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité. Mon pays a mis à disposition la base aérienne d'Entebbe pour apporter un appui logistique à la force de stabilisation dirigée par l'Union européenne à Bunia au mois de juillet 2003. Nous avons également signé un accord avec la MONUC pour l'utilisation de la base aérienne d'Entebbe, ainsi que les aéroports de Kasese et Arua pour les opérations de l'ONU en République démocratique du Congo.

En ce qui concerne la situation au Burundi, l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation se poursuit dans le cadre de l'initiative régionale présidée par le Président Museveni, de l'Ouganda, et animée par le Vice-Président sud-africain, M. Zuma. La mission de l'Union africaine au Burundi a été mise sur pied. Nous en appelons à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, pour qu'elle apporte le soutien nécessaire à cette mission.

À propos de la situation au Soudan, le Gouvernement ougandais félicite le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du peuple soudanais pour l'accord historique sur les arrangements de sécurité qu'ils ont signé la semaine dernière à Naivasha, au Kenya. Nous en appelons aux parties pour qu'elles accélèrent leurs négociations sur les questions restantes afin de parvenir à un accord global. La restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique au Soudan sera bénéfique non seulement pour le peuple de ce pays qui souffre depuis si longtemps, mais aussi pour l'Afrique dans son ensemble.

L'Ouganda s'est particulièrement félicité de l'initiative du Secrétaire général, qui a convoqué une réunion de haut niveau le 25 septembre, laquelle a abouti à l'adoption de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Nos pays se sont engagés à s'abstenir de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures de chacun, y compris en veillant à ce que leur territoire ne puisse à aucun moment servir à armer, équiper ou donner refuge à des éléments hostiles ou des groupes armés cherchant à nuire au pays voisin.

Ces efforts, visant à restaurer la paix, la sécurité, la stabilité politique et les rapports de bon voisinage, sont bénéfiques non seulement pour la région des Grands Lacs, mais aussi pour l'Afrique dans son ensemble, et même la communauté internationale tout entière. L'Ouganda est fermement convaincu que ces conditions sont le prélude nécessaire à l'intégration régionale et à la promotion du commerce et de l'investissement pour répondre aux besoins de nos peuples. À cette fin, l'Ouganda appuie la prochaine conférence de l'ONU sur la région des Grands Lacs, et s'en félicite.

Malgré les nombreux engagements déjà pris devant diverses instances internationales, la communauté internationale n'a toujours pas fait preuve d'une volonté politique suffisante pour mobiliser des ressources adéquates permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'assurer un partage équitable des bienfaits de la mondialisation. L'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún en est une illustration criante.

Depuis le Sommet du Millénaire en 2000, d'importants plans d'action ainsi que de multiples déclarations et stratégies ont fait l'objet d'accords, entre autres à Bruxelles, Doha, Monterrey, Johannesburg et Almaty. Ces accords visaient la mise en place d'un développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le défi que la communauté internationale doit désormais relever est d'en assurer un suivi complet et efficace aboutissant à une mise en oeuvre définitive. La communauté internationale doit accorder une priorité particulière aux besoins de développement des pays enclavés et des pays les moins avancés, pour faciliter leur pleine intégration dans le système mondial. Bien que l'aide publique au développement continue de jouer un rôle important pour le développement, l'Ouganda considère que le commerce constitue la principale source externe de financement du développement et de croissance de la productivité. À cet égard, le Programme de Doha pour le développement devrait garantir aux pays les moins avancés non seulement qu'ils aient accès aux marchés, mais aussi qu'ils développent la capacité d'être compétitifs sur ces marchés. Nous demandons aux pays développés de faire preuve de la souplesse nécessaire, notamment sur la question des subventions agricoles, de manière à permettre de mener à bien, dans sa totalité et en temps voulu, le programme complet convenu à Doha.

La cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a fait sien le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), cadre africain, conçu en Afrique, pour la coopération internationale en faveur du développement aux quatre coins du continent. Nous réitérons l'appel lancé la semaine dernière, depuis cette tribune, par l'actuel Président de l'Union africaine, le Président Joachim Chissano du Mozambique, pour que

la communauté internationale soutienne fermement et efficacement le NEPAD.

Pour récapituler, mon pays a soutenu l'appel en faveur d'une action collective contre le terrorisme et les armes de destruction massive. Nous avons pris note de l'évolution positive de la situation dans la région des Grands Lacs et avons fait part de notre détermination à voir la région vivre dans la paix et la stabilité. Nous avons également insisté sur la nécessité d'une mise en oeuvre rapide et efficace des programmes d'action convenus pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et assurer un soutien concret au NEPAD. Enfin, l'Ouganda a réaffirmé son engagement total à l'égard des buts et principes des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Rialuth Serge Vohor, Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des télécommunications de la République de Vanuatu.

**M. Vohor** (Vanuatu) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser à cette auguste Assemblée les chaleureuses salutations du Gouvernement et du peuple de la République de Vanuatu. Je voudrais, avant tout, vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, pour votre nomination en tant que Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session. Vous avez pris les rênes de la présidence à un moment extrêmement difficile, tumultueux et complexe. En effet, toute une série d'événements regrettables a mis en péril les pouvoirs politiques et idéologiques qui constituent les fondements universels de l'ONU à pouvoir aisément oeuvrer au maintien de la paix et de la sécurité de par le monde. Face à la complexité et à l'énormité des défis auxquels nous sommes actuellement confrontés, ma délégation et moi-même, vous apportons notre soutien et notre entière coopération.

La tâche du Secrétaire général s'avère l'une des plus difficiles, en particulier lorsque les principes fondateurs mêmes de l'Organisation sont compromis, voire tout simplement écartés, dans l'intérêt propre de quelques Membres. Le Gouvernement vanuatuan reconnaît avec admiration l'autorité et la clairvoyance exceptionnelles ainsi que les qualités de diplomate de M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La sagesse ainsi que la persévérance dont il fait preuve ont permis aux États

Membres de déployer davantage d'efforts et de rendre les actions de l'ONU plus efficaces et mieux adaptées en ce qui concerne le maintien de la paix dans le monde, tout en laissant l'accent sur les priorités de développement, notamment des petites économies et États insulaires tel que Vanuatu.

En toute franchise, nous participons à cette séance avec des pensées confuses en ce qui concerne le devenir de notre Organisation. Ceci résulte du fait qu'une minorité de puissances parvient à influencer le système, dans leur propre intérêt et au détriment des principes et du mandat qui reviennent de droit à l'ONU. Ayant, entre autres, comme mission d'oeuvrer à la coexistence pacifique entre les peuples et les nations, l'ONU se retrouve compromise par les initiatives unilatérales de certaines puissances. Cette question relève de la responsabilité de ses Membres. Il nous faut examiner cette situation dans le but de rétablir l'ONU dans son rôle central concernant le règlement des conflits.

Nous ne pouvons concevoir qu'une action unilatérale soit entreprise à l'avenir sans qu'elle ne risque de paralyser l'Organisation elle-même. La détérioration de l'ordre, de la justice et les divers conflits surgissant de par le monde sont particulièrement inquiétants. Si le système international continue à être influencé par certaines puissances, l'avenir demeurera incertain, malgré les efforts individuels des États Membres et les innombrables résolutions de cette auguste Assemblée.

Au fil de ces dernières années, l'environnement géopolitique international a été bouleversé de manière dramatique. Des actions irresponsables ont déclenché la haine et l'amertume et compromis ainsi la paix et l'harmonie mondiale. Les principes fondamentaux qui justifiaient l'existence de l'ONU sont désormais remis en cause, et il est de notre devoir de redéfinir explicitement et clairement les nouveaux objectifs et de renforcer davantage les principes fondateurs de l'Organisation.

Divers événements tragiques sont survenus et d'innombrables vies innocentes ont été détruites. Telles sont les réalités actuelles. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage aux membres du Secrétariat qui ont tragiquement péri dans l'exercice de leurs fonctions respectives et présenter nos condoléances au Secrétariat de l'ONU ainsi qu'aux familles des victimes de cet acte brutal et ignominieux.

Cet acte de violence barbare et inhumaine nous peine toutes et tous. Je me joins aux orateurs précédents pour condamner cet acte brutal.

Malheureusement, certains d'entre-nous ont contribué à la situation actuelle. Un rapide passage en revue des événements passés montre incontestablement que les conflits mondiaux, les guerres, la famine, la sécheresse, les épidémies, la pauvreté et la dégradation de l'environnement ne cessent de s'aggraver. Bon nombre de pays en développement sont confrontés à la diversité des difficultés de développement, comme par exemple, l'accroissement du chômage qui contribue à la dégradation sociale. Dans certains cas, la destruction des acquis sociaux et culturels par les forces de la mondialisation et de la modernisation a accentué les sentiments de haine et d'amertume. Les grandes lignes du développement futur ont été tracées, mais le succès de leur mise en oeuvre demeure sujet à la volonté politique et surtout aux engagements financiers des pays industrialisés. Cependant je demeure optimiste et m'en remets à votre sagesse, Monsieur le Président, pour nous guider vers un avenir meilleur.

Alors que le combat mené contre le terrorisme et pour la normalisation dans certains pays est à l'ordre du jour, nous ne devons pas dévier notre attention des questions de développement qui minent l'avenir des pays en développement. Des ressources considérables seront consacrées aux questions de sécurité, alors qu'une partie minime de cette manne suffirait à satisfaire les besoins des pays en voie de développement.

L'environnement aujourd'hui constitue un autre domaine de préoccupation. En appui aux allocutions précédentes des États insulaires du Pacifique, nous continuons à encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à bien vouloir procéder le plus tôt possible à la ratification du Protocole de Kyoto.

Comment expliquer à nos peuples que certaines obligations internationales ne pèsent en priorité que sur les petits États, alors que les super puissances ne semblent nullement concernées, voire même hostiles, et n'hésitent pas à imposer toute une série de conditions contribuant à l'absence de développement que l'on peut même qualifier d'ingérence politique et économique?

Ainsi l'imposition unilatérale et le maintien de l'interdiction de vente de produits contenant du kava en Europe constituent un exemple de cette attitude

discriminatoire unilatérale. Les pays européens concernés ne semblent pas tenir compte des études scientifiques spécifiques établissant l'absence de lien entre le kava et les maladies des reins telles que l'avaient avancé les autorités sanitaires de certains pays européens.

De même, les menaces de sanctions économiques avancées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'encontre des paradis fiscaux du Pacifique, tout en exceptant les mêmes juridictions européennes, ne donnent aucune alternative que celle d'accepter les conditions imposées sans aucune considération des économies concernées. Depuis notre acceptation du principe des conditions de l'OCDE, nous n'avons reçu aucune indication de cette organisation sur la contre-partie qu'elle serait en mesure d'apporter en cas de perte économique.

Malgré l'opposition de la région du Pacifique au transport de déchets nucléaires dans les eaux de la région, certaines puissances font preuve d'une absence totale de respect envers la souveraineté des petits États insulaires du Pacifique. Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'environnement et de protection de nos ressources naturelles contre toute catastrophe, mais bien davantage d'éthique. En d'autre terme, nous déplorons l'absence totale de respect envers les petits États insulaires du Pacifique en tant que membres à part entière de la communauté internationale.

Il est de nos jours communément admis que le commerce constitue le moteur du développement. Cependant comme d'autres pays de tailles similaires, Vanuatu fait face à certaines restrictions tarifaires et non tarifaires aboutissant à l'inaccessibilité de nos produits agricoles, en particulier aux marchés souvent qualifiés de « libres ».

L'alignement des lois nationales sur les conventions internationales entraîne des coûts souvent disproportionnés pour les petits pays. Dans presque tous les cas, la question des contraintes des ressources nationales, tant financières que techniques, demeure totalement ignorée, alors qu'il serait capital d'en tenir compte pour le succès de tout programme d'action résultant d'un engagement international.

Nous ne devons pas perdre de vue le principe fondamental de l'autodétermination. Nous réitérons que si l'Organisation des Nations Unies veut être crédible, elle doit assurer le suivi de la mise en oeuvre de toute réforme visant à reconnaître le droit des

peuples à disposer d'eux-mêmes, dans le respect des autres peuples et de la Charte des Nations Unies. Ainsi nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement indonésien pour ouvrir et maintenir le dialogue avec les différentes composantes sociales et minoritaires et celles de la Papouasie occidentale, dans le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

De même, nous saluons et reconnaissons le rôle positif, ainsi que les efforts déployés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, après une décision sans précédent des pays de la région, dans le rétablissement et le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la paix dans la région, et en particulier dans les Îles Salomon.

Nous acclamons le Président français, M. Jacques Chirac, d'avoir initié une réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région du Pacifique Sud en juillet dernier, dans le but de renforcer notre coopération.

Je m'en remets à votre sagesse, Monsieur le Président, pour veiller à ce que toutes les théories exposées devant cette auguste Assemblée soient suivies de mesures concrètes et pratiques. Il est de notre devoir d'oeuvrer collectivement grâce aux institutions multilatérales à contribuer à résoudre et à surmonter les difficultés et défis auxquels nous faisons face. Pour ce faire, il nous faut sans cesse revoir les structures même de l'ONU. Les différentes initiatives unilatérales ont mis au jour les limites de la structure actuelle entraînant un affaiblissement de l'approche multilatérale. Un bon nombre de super puissances ne sont pas en mesure de partager une partie de leur autorité au sein de l'ONU et semblent préférer le statu quo. Les principes de la démocratisation et de la transparence prêchés par la plupart des Membres doivent être pris en compte dans la réorganisation et dans le processus de décision de notre Organisation.

À cet égard, ma délégation appuie la révision de la composition de la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité afin d'y inclure le Japon, un représentant du continent africain, du Moyen-Orient et de l'Alliance des petits États insulaires. Une telle réforme apporterait plus de transparence, rétablirait la confiance et améliorerait la coopération internationale. Ma délégation tient à fermement appuyer les propositions débattues, et en particulier la nomination d'un groupe de dirigeants représentant les différentes régions et les grandes

catégories d'économies pour lancer cette importante mission. La révision tant attendue se réaliserait enfin.

Il nous faut saisir cette occasion inestimable de renouveler et renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de la doter des qualités nécessaires pour relever les défis de notre époque. Renforcer la cohésion et l'unité de notre grande communauté des nations serait un formidable défi que nous sommes prêts à relever, et nous y apportons notre soutien total et sans conditions.

Si nous vous avons fait part de nos préoccupations, c'est dans le but de souligner les injustices et contradictions de la situation actuelle, et nous assurons l'Organisation de notre soutien et engagement à voir notre Organisation revitalisée et en mesure de répondre aux aspirations de tous ses Membres, petits et grands, riches et pauvres, puissants et faibles.

Les contradictions de principe, la montée du terrorisme, la souffrance humaine, l'émergence de conflits dans les régions normalement paisibles, combinées aux injustices de la globalisation constituent autant d'ingrédients d'une catastrophe à venir.

Pour terminer, ma délégation demeure convaincue que seule une Organisation des Nations Unies revigorée serait en mesure de contribuer durablement à la paix et la sécurité dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Youssef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

**M. Abdulla** (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Sultanat d'Oman de votre élection à la présidence de la session de cette Assemblée générale. Nous vous assurons de notre volonté de collaborer avec vous afin de contribuer, en toute sincérité, aux nobles objectifs que nous nous sommes fixés pour le bien de l'humanité et pour la sécurité de la communauté internationale. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier très sincèrement votre prédécesseur, le Président sortant S. E. M. Jan Kavan, des efforts qu'il a déployés pour mener à bien la session régulière et les sessions extraordinaires tenues pendant l'année précédente.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général Kofi Annan de ses efforts infatigables et

acharnés pour renforcer le rôle moteur de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Nous soulignons, une fois de plus, que le Sultanat d'Oman appuie l'Organisation dans toutes ses entreprises visant à réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte.

En tout premier lieu, je voudrais apporter quelques éclaircissements sur les mesures prises par mon pays en vue de remanier ses grandes institutions, surtout dans le domaine judiciaire. Nous sommes fermement convaincus qu'une justice juste et équitable doit servir de pilier au développement social et économique. Dans l'histoire contemporaine du Sultanat d'Oman, l'appareil judiciaire est devenu le principal instrument servant à faire régner la justice, à rendre des jugements équitables et à éliminer les injustices au sein de la société, et ce sans ingérence du pouvoir exécutif ou de tout autre organe gouvernemental. Ce principe est consacré dans le système constitutionnel que S. M. le Sultan Qaboos Bin Saïd a promulgué dans le décret 101/96 du 6 novembre 1996.

Par ailleurs, le décret 90/99 pris par Sa Majesté le 21 novembre 1999 a promulgué une loi qui garantit l'indépendance totale du système judiciaire. Cette loi régleme les compétences et les fonctions des tribunaux des différentes circonscriptions et instances. En outre, une cour suprême a été créée au sommet de la hiérarchie des organes judiciaires; elle a pour compétence de normaliser les principes juridiques et de statuer sur les décisions viciées. Toute une série de lois a ensuite été adoptée pour organiser les différents organes judiciaires, et notamment l'échelon le plus élevé du système. À cela s'ajoute l'élaboration d'un projet de loi sur les procédures du droit civil et commercial.

Tout ce qui précède démontre l'intérêt que Sa Majesté porte au bien-être des citoyens omanais et combien il lui tient à coeur que tous soient au fait de leurs droits et de leurs obligations, garantis par le droit à une procédure régulière.

Aux fins de la poursuite du développement et de la participation élargie des Omanais aux programmes de développement social et économique, mon pays a adopté – dès le début de la renaissance bénie qui a commencé en 1970 grâce à S. M. le Sultan Qaboos Bin Saïd et perdure depuis maintenant 33 ans – une approche fondée sur l'expérience et les compétences des citoyens omanais membres du Majlis al-Choura,

Conseil consultatif, qui permet d'intégrer les éléments positifs de notre héritage culturel dans l'évolution moderne du Sultanat. Durant notre histoire moderne, le Conseil consultatif a subi une grande et positive transformation. S. M. le Sultan Qaboos Bin Said a, par instructions royales, élargi en octobre 2002 la base de la participation populaire aux élections des membres du Conseil consultatif omanais en conférant à chaque citoyen des deux sexes âgé de plus de 21 ans le droit de voter et de se présenter aux élections fixées au 4 octobre prochain et destinées à choisir les 83 membres du Conseil consultatif pour sa cinquième session, qui s'étendra de 2004 à 2006. Cette mesure vient compléter celles déjà prises en vue de réformer le Conseil consultatif. Cette importante évolution en cours au Sultanat d'Oman permettra de créer une base solide pour d'autres programmes de développement et de promotion au profit du peuple omanais.

Nous suivons avec une vive inquiétude l'évolution de la situation en Palestine. L'Autorité palestinienne a répondu favorablement aux exigences de la communauté internationale en acceptant la Feuille de route, document considéré comme le plus important de l'histoire du conflit israélo-arabe, qui traduit la volonté internationale de créer un État palestinien indépendant et souverain aux côtés d'Israël. Pourtant, le cycle des violences qui opposent les Palestiniens au Gouvernement israélien se poursuit sans rémission, au risque de torpiller le processus de paix dans son intégralité et de le faire sombrer dans un noir abîme d'où il sera très difficile de le tirer. Il importe donc que le Quatuor, qui est à l'origine de la Feuille de route, s'acquitte des responsabilités qui lui incombent à cet égard.

On peut se demander comment il sera possible d'arriver à la paix entre les peuples palestinien et israélien maintenant que le Gouvernement israélien a pris la décision de principe d'expulser le Président Yasser Arafat, qui dirige l'Autorité palestinienne et a été élu chef du peuple palestinien. On peut également se demander si Israël, État Membre de l'ONU, s'acquitte de ses obligations découlant de la Charte. Il faut que l'ONU intervienne pour mettre un terme à la politique suivie par Israël. Il faut qu'Israël se conforme aux exigences de la communauté internationale et aux résolutions internationales. Il faut qu'il réagisse de façon positive aux initiatives prises à l'échelle internationale pour mettre en oeuvre la Feuille de route, laquelle fournit aux deux parties des garanties

internationales visant à instaurer une paix qui reposera sur la création d'un État palestinien indépendant et souverain couvrant la totalité des territoires occupés par Israël depuis 1967. Cette solution offrirait aux États de la région l'occasion historique de bâtir un nouveau Moyen-Orient. À cet égard, il convient de signaler, à titre d'avertissement, que si l'on ne parvient pas à créer un État palestinien conformément à la Feuille de route, il en résultera une crise majeure, aux conséquences catastrophiques.

Mon pays considère, comme beaucoup d'autres États Membres, que la paix dans la région du Moyen-Orient ne sera pas véritable et durable sans une approche juste et globale. À cet égard, le Sultanat d'Oman réaffirme son appui au droit du Liban sur les fermes de Chebaa et celui de la République arabe syrienne sur le Golan syrien, occupé depuis le 4 juin 1967.

La guerre menée contre l'Iraq durant le premier trimestre de cette année n'est qu'une guerre de plus parmi toutes celles qui sévissent dans la région du Moyen-Orient. Cette guerre a créé une nouvelle donne, qui se caractérise principalement par l'effondrement de l'ancien régime, par la création d'un vide immense sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, ainsi que par la dégradation des services de base pour la société iraquienne. L'insécurité permanente en Iraq et les morts qui en résultent – sans compter la destruction du quartier général de l'ONU et la multiplication des assassinats – n'aident certainement pas l'Iraq dans cette phase de restauration du Gouvernement et de reconstruction du pays.

Alarmés par la situation en Iraq, nous pensons que des efforts s'imposent pour permettre aux Iraquiens d'assumer pleinement la gestion des affaires de leur pays. L'Iraq dispose en abondance d'experts dans tous les domaines. Ces Iraquiens qualifiés sont à même de prendre en main le rétablissement de la sécurité, la reconstruction et le plein développement de leur pays. De plus, l'Iraq regorge de ressources économiques et humaines, susceptibles de l'aider à retrouver ses forces et à reprendre sa place sur la scène régionale et internationale. De toute évidence, avec le rôle actif de l'ONU et de ses institutions spécialisées, nous atteindrons plus vite l'objectif commun : permettre à l'Iraq de recouvrer son unité et son intégrité territoriale et redonner à tous ses habitants prospérité et sécurité.

Attachés à la souveraineté de l'Iraq, à son intégrité territoriale et à son unité, nous avons salué la formation du Conseil intérimaire de gouvernement iraquien. Nous jugeons essentiel d'oeuvrer avec cette institution politique pour poser des fondations solides dans l'Iraq de l'après-guerre, y compris pour assurer la fourniture des services de base et instaurer un climat politique propice à l'émergence d'un système politique stable et conforme aux aspirations du peuple iraquien, en prélude au lancement de la phase de reconstruction.

La stabilité et l'affermissement de la sécurité sont indispensables à tous les peuples du monde. Le Sultanat d'Oman, comme tous les autres pays du Moyen-Orient, suit avec intérêt et optimisme les contacts officiels qui s'établissent dans différentes zones de conflit. Nous espérons que les contacts et les discussions qui ont lieu entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran au sujet des îles appartenant aux Émirats arabes unis permettront aux deux pays de convenir d'un arrangement approprié pour régler leur différend. En outre, nous nous félicitons des initiatives prises par l'Inde et le Pakistan en vue de nouer un dialogue. Par ailleurs, mon pays espère que les deux Corées et les autres parties concernées parviendront à un accord sur les différentes questions en suspens grâce à un dialogue constructif et dans le respect des conventions et résolutions internationales. Nous espérons que cela assurera la paix et la coexistence pacifique dans cette région.

Nous rendons hommage aux efforts visant à régler les conflits en Afrique et lançons un appel à la communauté internationale pour contribuer à la mise en place d'un système juste pouvant améliorer les conditions économiques et d'un mécanisme permettant de soulager le poids considérable de l'endettement subi par les pays africains.

Les politiques internationales ont, au cours des dernières années, conduit à l'apparition de différents types d'actes terroristes. Nous devons tous réfléchir et étudier ce phénomène qui s'attaque à la sécurité des personnes. Nous pensons qu'il est fondamental d'étudier de façon globale et ensemble les causes profondes de ce phénomène. Même si nous soutenons pleinement les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme par tous les moyens, il faut envisager de consacrer une partie des ressources financières considérables consacrées à la lutte contre le terrorisme à l'aide aux pays les moins avancés, qui peuvent devenir un terrain fertile à des activités terroristes.

Il ne fait pas de doute que les efforts des Nations Unies dans le domaine du désarmement resteront vains tant que les États Membres ne pourront pas compter sur un système efficace de garanties de sécurité collective. Sans un tel système, la responsabilité de l'évaluation du niveau et de la qualité des armes indispensables dépendra uniquement des gouvernements; cela ouvrira la voie à l'accélération de la course aux armements et entravera les progrès réalisés en matière de désarmement et de réduction des armements.

Tout en soutenant les efforts visant à réduire les arsenaux d'armes, le Sultanat d'Oman réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes dans le cadre du régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mon pays a signé un accord de garanties avec l'Agence le 28 juin 2001, au siège de l'AIEA.

Mon pays estime également qu'il est fondamental de promouvoir la coopération entre les États afin de réduire le trafic des armes légères, qui sont la cause de la plupart des conflits dans le monde. Mon pays relève les efforts des Nations Unies visant à assurer l'élimination de toutes les armes meurtrières dans le monde et dans l'espace. Mon pays appuie tous ces efforts et souligne la responsabilité de l'Organisation internationale de créer un ordre mondial qui puisse garantir la sécurité à tous les États d'une façon qui tienne compte des réalités du monde au troisième millénaire. Le sens des responsabilités est vital pour l'aboutissement de tous les efforts.

Cette session coïncide avec des développements continus et interdépendants au niveau économique, financier et commercial. De nombreux pays continuent de souffrir de la stagnation économique.

Le Sultanat d'Oman apprécie les efforts résolus de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce visant à réaliser une complémentarité de leur action afin de relever les défis qui se posent aux pays du monde et qui comprennent la croissance économique, le développement durable, la réduction de la pauvreté, et la stabilité et l'équilibre financiers.

*M. Andrianarivelo-Razafy (Madagascar), Vice-Président, assume la présidence.*

Depuis son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en octobre 2000, le Sultanat d'Oman a

fait de grands progrès dans la mise en oeuvre de ses engagements à l'égard de l'OMC. Il a introduit plusieurs amendements et améliorations dans ses systèmes et règlements, et promulgué de nouvelles lois conformes aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

Mon pays suit de près les négociations en cours dans le cadre de l'OMC en vue de surmonter les obstacles et difficultés entravant ses travaux. Nous devons mentionner une différence importante entre les pays en développement et les pays développés dans la mesure où ces derniers contrôlent le système des accords sur la propriété intellectuelle. Ces accords ne doivent pas être utilisés de façon abusive par des multinationales, ce qui aggraverait les contraintes des pays les moins avancés dans les domaines des produits pharmaceutiques, des biens alimentaires et du transfert de technologie. Cela ne ferait qu'accroître les obstacles à la libéralisation du commerce, obstacles que l'Organisation mondiale du commerce ne pourra pas surmonter. Bien que le Conseil de l'OMC ait élaboré une déclaration distincte en tant que garantie de non-exploitation des droits de protection des médicaments brevetés pour aider les pays en développement à combattre les maladies graves et contagieuses, une telle mesure pourrait s'avérer insuffisante pour ces pays.

Le Sultanat d'Oman travaille d'arrache-pied au niveau régional avec les frères et amis et à travers des regroupements économiques régionaux, pour favoriser la libéralisation du commerce et de l'économie. Dans le cadre du Conseil de coopération des États du Golfe, le Sultanat a participé à la mise en place de l'Union douanière du Golfe au début de cette année. Dans le cadre de la Ligue arabe, nous avons fixé à début 2005 la date-butoir pour la création d'une zone de libre-échange entre les États arabes parties à un accord sur une zone de libre-échange, lorsqu'une libéralisation totale sera effective, ouvrant ainsi la voie aux échanges de produits arabes et à la progression sur la voie d'un marché commun arabe.

Mon pays poursuit ses efforts visant à renforcer le rôle du secteur privé au niveau national, sur la base de l'économie de marché et d'une saine concurrence, et dans le cadre d'un environnement économique et commercial permettant de réaliser de véritables investissements et des échanges commerciaux avec tous les pays du monde, et permettant de lier l'économie d'Oman à celle des autres pays.

Reconnaissant que la protection de l'environnement et de ses ressources relève de la responsabilité de tous, mon gouvernement s'efforce de stimuler le rôle de la société et sa contribution effective à cette cause. Nous réaffirmons notre attachement aux principes de base, adoptés lors des deux Sommets de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et en Afrique du Sud en 2002. Nous pensons que ces principes constituent le cadre scientifique garantissant une coopération mondiale et qu'ils nous aideront à assumer nos responsabilités dans la protection de l'environnement et de ses ressources naturelles, au service du développement durable.

Nous voulons exprimer notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour ses efforts, tels que reflétés dans son rapport annuel, dans lequel il précise les acquis des Nations Unies ainsi que les obstacles rencontrés et propose des stratégies d'avenir pour l'Organisation, qui incarne la conscience et les aspirations des peuples du monde. Nous appuyons les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le développement et la restructuration des organes des Nations Unies afin de permettre à l'Organisation de refléter les réalités politiques actuelles.

L'Organisation des Nations Unies doit rester la véritable pierre angulaire d'une politique mondiale et la source principale de la légitimité internationale afin que des pays puissent y recourir pour prévenir des guerres et des conflits. Cela n'est possible que par une diplomatie préventive, le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix. Cela suppose le renforcement de la coopération mondiale et du dialogue entre les civilisations, le règlement des problèmes de la pauvreté et des maladies, la protection de l'environnement, la lutte contre le terrorisme et la réduction du fossé entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud.

Les relations entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être renforcées par la redynamisation des structures régionales pour leur permettre d'assurer la sécurité collective dans un monde marqué par des innovations technologiques et la croissance démographique.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies incarne la légitimité internationale et est le cadre où tous les efforts régionaux et internationaux visent à

réaliser les espoirs et les aspirations des peuples, et à répondre aux véritables défis à la paix, à la sécurité et au développement. Cela est de nature à renforcer les relations et la stabilité, et à développer une culture de paix et de dialogue constructif entre les générations présentes et futures, loin de la logique du recours à la force et des craintes pour l'avenir.

Nous espérons que cette session sera fructueuse afin qu'elle puisse dessiner une vision d'avenir qui montre la voie à suivre pour servir l'humanité et faire retrouver aux États Membres la confiance dans l'Organisation ainsi que l'attachement à la mise en oeuvre de ses résolutions et au respect des dispositions de la Charte.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Kenya, M. Stephen Kalonzo Musyoka.

**M. Musyoka** (République du Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de cette occasion de prendre la parole à l'Assemblée générale. Au cours de l'année écoulée, le Kenya et l'ONU ont été tous deux frappés par le terrorisme. Au nom de ma délégation, je voudrais transmettre au Secrétaire général par votre entremise, Monsieur le Président, nos sincères condoléances suite à l'attentat impitoyable et insensé dont a fait l'objet le complexe de l'ONU à Bagdad en août dernier. Plusieurs fonctionnaires de l'ONU, dont M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, y ont perdu la vie. M. Vieira de Mello, dont la grande intelligence le disputait à l'élégance, représentait la voix sereine de la raison dans un océan de problèmes. Dans ce concert des nations, nous n'entendrons certes plus sa voix, mais nous ne devrions pas perdre de vue sa vision et ses espérances.

Le terrorisme est devenu une tendance inquiétante. Au Kenya, nous ne le savons que trop bien, car nous n'avons pas la possibilité d'ignorer la menace du terrorisme. La population kényenne a été en effet la cible du terrorisme à deux reprises, récemment : en 1998 et en 2002. Après les attentats de Mombasa en 2002, l'économie kényenne a été pratiquement ruinée par les différentes mesures inopportunes prises à l'étranger pour décourager les voyages dans notre pays. Nous avons donc été doublement victimes. Cela étant, le Kenya est engagé sans réserve dans la lutte contre le terrorisme, qui a représenté pour notre pays tant de vies perdues,

d'indicibles souffrances humaines, de biens détruits et de difficultés socioéconomiques. Nous sommes de tout coeur avec tous ceux qui, comme les habitants de cette ville, et, plus largement, toute la population américaine, ont dû subir la terreur sans précédent de l'attentat du 11 septembre 2001.

Nous sommes convaincus que ce combat ne peut être gagné que par des mesures collectives de la communauté des nations. Nous devons tous nous attaquer au terrorisme dans le cadre des Nations Unies et mettre au point des stratégies mesurées, à long terme, pour éliminer le terrorisme une fois pour toutes. Les intérêts égoïstes, les mesures unilatérales ne constituent pas des fondements solides à une alliance mondiale contre le terrorisme. Seule la solidarité internationale, fondée sur des principes, sera en mesure d'abattre le terrorisme.

Ma délégation voudrait saluer les efforts faits par le Secrétaire général pour optimiser l'utilisation du Bureau de l'ONU à Nairobi. Je note avec satisfaction que la construction d'équipements administratifs et sociaux supplémentaires au sein du complexe des Nations Unies à Gigiri a commencé. En outre, depuis que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été élevé au statut de programme des Nations Unies à part entière, conformément à la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, le Gouvernement kényen souhaite voir utiliser au maximum ces équipements en accueillant davantage de réunions et de conférences à Nairobi. Ce sera une preuve claire de notre appui aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur cette question.

La prolifération des armes légères a contribué aux conflits qui font rage dans de nombreux endroits de l'Afrique. Le Kenya a participé activement aux efforts déployés face à cette question et accueille le secrétariat de Nairobi sur les armes légères, une initiative régionale réunissant 10 pays de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique. En outre, lors de la réunion biennale des États sur les armes légères, tenue à New York en juillet 2003, le Kenya a présenté un rapport sur les activités du secrétariat de Nairobi ainsi que sur les mesures prises au niveau national par le Gouvernement kényen pour endiguer cette menace. À cet égard, nous engageons la communauté internationale à nous doter des ressources voulues pour que nous puissions combattre collectivement la prolifération de ces armes.

Les guerres et les conflits se poursuivent, et la paix, la stabilité et le développement socioéconomique continuent de nous échapper, en particulier en Afrique. La priorité du Kenya reste, par conséquent, la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits. Nous avons ainsi conduit les processus de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cas des conflits du Sud-Soudan et de la Somalie. Les négociations en vue d'un règlement pacifique sont actuellement en cours à Naivasha et à Nairobi respectivement.

C'est avec une profonde satisfaction que nous mettons ici en exergue l'événement historique de la signature par les parties belligérantes au Soudan, le 22 septembre dernier, d'un accord qui fera date, à Naivasha, au Kenya. Nul doute que cet accord, qui porte sur les dispositifs de sécurité transitoires, permettra d'assurer un avenir souriant et prospère à la population soudanaise. Les parties se réuniront de nouveau dans les deux prochaines semaines pour discuter de la répartition des pouvoirs et des richesses et du statut des trois régions contestées du Soudan. De fait, le processus de paix au Soudan a pris un tour irréversible.

Je voudrais donc rendre hommage au Gouvernement du Soudan, au Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et au Forum des partenaires de l'IGAD pour leurs efforts concertés et leur dévouement au processus de paix. Cet événement historique est un exemple concret de multilatéralisme en action. C'est un rayon d'espoir et une illustration du fait qu'avec de la bonne volonté et avec la volonté politique nécessaire, la paix est réalisable. Je suis donc heureux de dire que toutes les nouvelles d'Afrique ne sont pas catastrophistes.

Cependant, pour consolider et assurer une paix durable, il est vital que la communauté internationale joue un plus grand rôle dans le processus. À cet égard, je voudrais exhorter l'ONU à jouer un rôle moteur dans la reconstruction du Soudan après le conflit qui l'a déchiré et demander aux États Membres d'appuyer cette reconstruction.

S'agissant du processus de paix somalien, je note avec plaisir des progrès encourageants dans les négociations, que nous espérons fructueuses. Il y a juste deux semaines, les représentants ont adopté la

charte et des élections sont prévues pour bientôt. Le Kenya encourage donc les parties concernées à faire fond sur les acquis obtenus jusqu'à présent. Nous insistons pour que le processus de paix ne laisse personne de côté et nous invitons le Président du Gouvernement national de transition, M. Abdikassim, à revenir à la table de négociation à Nairobi, en demandant aux dirigeants des autres factions d'accepter sa participation. De même, nous engageons nos partenaires et la communauté internationale à continuer d'appuyer les deux processus de paix.

Nous saluons les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour normaliser la situation au Libéria. Tout en saluant l'importance du rôle joué par l'ONU dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans le monde, le Kenya préconise une plus grande participation de l'ONU aux initiatives africaines, telles que les processus de paix menés par l'IGAD et la CEDEAO.

Nous sommes préoccupés par la dégradation constante de la situation au Moyen-Orient. Le Kenya note avec regret qu'une solution durable de la question de Palestine continue de nous échapper en dépit des diverses initiatives prises et des efforts déployés pour tenter de régler le problème. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif envisagé par les résolutions de l'ONU, à savoir la mise en place d'un État palestinien viable. De même, rappelons que pour assurer le règlement durable du conflit, il importe de tenir pleinement compte du droit israélien d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Nous renouvelons, par conséquent, notre appel aux parties au conflit, ainsi qu'aux autres protagonistes, pour qu'ils fassent preuve de retenue et donnent la priorité au dialogue.

Un autre sujet de préoccupation au Moyen-Orient est celui de l'Iraq. La population de ce pays n'a pas encore retrouvé la paix et la stabilité, sans lesquels tout espoir de reconstruction nationale sera vain. Il est cependant encourageant de constater que la communauté internationale partage désormais le point de vue que l'ONU doit jouer un rôle plus important dans la reconstruction du pays. Nous espérons que ce consensus se traduira rapidement en actes.

Pour que la paix et la stabilité s'épanouissent, la bonne gouvernance est une nécessité. Ce défi, le Kenya a su le relever en décembre 2002, moment historique de la tenue dans notre pays d'élections générales, qui

ont été universellement reconnues comme libres, équitables et démocratiques. Au Kenya, tout citoyen peut faire entendre sa voix pour choisir son gouvernement, preuve manifeste que les Africains peuvent et veulent adopter la démocratie et que, fiers descendants des plus vieilles civilisations, nous sommes prêts à déterminer notre destin. Je voudrais rappeler les paroles d'un grand fils de l'Afrique, feu Patrice Lumumba :

« L'histoire dira un jour son mot... L'Afrique écrira sa propre histoire et elle sera, du nord au sud du Sahara, une histoire de gloire et de dignité. »

Notre pays est prêt, sous la direction du Président Mwai Kibaki, à jouer son rôle en faveur du développement et de la démocratie.

Nous appuyons tous le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, s'il est mis en oeuvre de manière holistique, il assurera le développement durable du continent africain. Le NEPAD, symbole de l'engagement renouvelé des États de la région, doit donc bénéficier de l'appui nécessaire de la communauté internationale. Nous nous félicitons de l'accueil chaleureux réservé au NEPAD tant par l'ONU que par nos partenaires du développement. Nous sommes attachés au succès de sa mise en oeuvre. Pour sa part, le Kenya, membre du Comité directeur, a mis en place un Secrétariat national du NEPAD et accueillera un sommet régional pour l'Afrique de l'Est, les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique le mois prochain pour faire le bilan de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

Les conférences et sommets des Nations Unies des années 90, en particulier le Sommet de Rio, le Sommet du Millénaire, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, la Conférence de Monterrey et enfin, le Sommet de Johannesburg, ont produit de nombreuses idées et abouti à de multiples engagements pour nous aider à faire face aux problèmes du monde d'aujourd'hui. Malgré cette palette d'idées et d'engagements, nous continuons de régresser dans la lutte contre la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la faim.

Le message que je transmets à tous aujourd'hui est le suivant : renouvelons nos engagements; mettons en oeuvre ce dont nous avons convenu pour faire du monde un monde meilleur pour tous. Nous nous

félicitons de l'adoption de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous appelons instamment toutes les parties prenantes mentionnées dans cette résolution à jouer leur rôle pour en assurer la mise en oeuvre pleine et rapide.

La plupart des pays africains comptent parmi les plus pauvres du monde. La situation a été aggravée par la pandémie du VIH/sida qui a ravagé le continent et anéanti les gains socioéconomiques réalisés depuis l'indépendance. Face aux ravages de la pandémie, le Gouvernement kényen a mis en place diverses mesures pour freiner encore la propagation du VIH/sida. À la suite de ces efforts, les taux de prévalence ont été considérablement réduits ces quatre dernières années. Mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le mois dernier, le Kenya a accueilli la treizième Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles. Ce forum a réuni 6000 délégués venus du monde entier débattre des mesures urgentes que nous devons tous prendre pour lutter contre la pandémie. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour lutte contre ce fléau en fournissant notamment les ressources financières adéquates et un accès amélioré aux médicaments antirétroviraux pour les personnes infectées.

Nous nous félicitons de l'accord qu'a récemment conclu l'Organisation mondiale du commerce (OMC), accord qui permet aux pays en développement d'importer des médicaments génériques contre le VIH/sida. Nous appelons instamment les pays développés et les compagnies pharmaceutiques à respecter la décision de l'OMC et à coopérer avec les pays en développement pour faciliter l'accès des médicaments antirétroviraux à tous ceux qui souffrent du VIH/sida.

Le Kenya déplore l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancún le mois dernier. Cependant, nous, dans le monde en développement, sommes prêts à continuer les négociations tant que nos partenaires sont prêts à travailler avec nous sur un pied d'égalité.

Pour terminer, je souhaiterais, au nom de ma délégation, féliciter le Président de l'Assemblée,

M. Julian Hunte, de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les défis que j'ai évoqués aujourd'hui ne respectent ni les frontières ni la souveraineté ni, en fait, les réalités historiques. Ils représentent pour l'Assemblée un problème collectif auquel nous devons faire face ensemble en tant qu'organisation internationale. J'ai l'espoir que la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale traitera avec courage des questions dont est saisie la communauté internationale. Je tiens à assurer le Président de l'Assemblée du plein appui de la délégation kényenne.

**Le Président par intérim** : Je donne à présent la parole à M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

**M. Mesfin** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'ai le très grand plaisir de présenter mes chaleureuses félicitations à M. Julian Hunte, à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également, à cette occasion, saluer son prédécesseur pour sa précieuse contribution au succès de la cinquante-septième session de l'Assemblée. Qu'il me soit également permis d'exprimer ma sincère gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'effort considérable qu'il déploie afin de préserver l'intégrité de l'ONU en cette période difficile de son histoire. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général pour son apport précieux en faveur d'une assistance humanitaire accrue, d'une amélioration de la coopération pour le développement et du renforcement de notre organisation.

En prélude à ma brève déclaration, je voudrais remercier très sincèrement tous ceux qui ont généreusement aidé le peuple éthiopien à surmonter les conséquences d'une sécheresse prolongée et dévastatrice mettant en danger plus de 12 millions de nos compatriotes. Les interventions de l'ONU, des États-Unis, de l'Union européenne et de bien d'autres ont été tout aussi opportunes que généreuses. Le peuple éthiopien est reconnaissant de cette manifestation de solidarité.

En Éthiopie, nous sommes les premiers à avoir conscience que cet état de choses dans notre pays ne saurait durer. On ne peut pas laisser notre peuple exposé à la famine une année sur l'autre à cause de la

sécheresse. Nous devons – et il s'agit là d'une question de survie et de dignité nationales – assurer la sécurité alimentaire à notre peuple aussi rapidement que possible. Mais cela sera uniquement possible lorsque notre peuple pourra vivre en paix et faire porter ainsi ses efforts sur le développement économique.

Nous sommes convaincus que, pour que notre stratégie de développement économique et de bonne gouvernance soit couronnée de succès, nous devons accroître notre capacité de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions. C'est pour nous un impératif que de porter nos efforts sur le renforcement des capacités et d'en faire une priorité.

Il est également essentiel que nous poursuivions nos efforts de décentralisation afin de donner aux populations au niveau des communautés les moyens d'agir.

Nous nous sommes lancés dans une refonte totale de notre politique étrangère et de notre politique de sécurité nationale en nous axant sur les besoins internes et la viabilité du pays, ce qui ne peut se faire que par un développement économique rapide et un encouragement à la gouvernance démocratique.

Comme de nombreux pays sur le continent et même plus que d'autres, l'Éthiopie a longuement pâti des conflits et des guerres ainsi que de leurs répercussions. Les raisons internes d'absence de paix et de tranquillité dans notre pays ont été éliminées une fois pour toutes lorsque la dictature militaire a pris fin et lorsque nous avons jeté les bases d'une société démocratique et juste, il y a 12 ans.

L'Éthiopie avait réalisé de grands progrès jusqu'en 1998 qui, s'ils s'étaient poursuivis, nous auraient mieux préparé à faire face aux conséquences de la sécheresse prolongée que nous avons connue l'année dernière et celle d'avant. Mais l'Assemblée se souvient de ce qui est survenu en Éthiopie en 1998. L'impulsion ferme que nous étions parvenus à donner en vue d'accélérer le développement économique a été sapée par l'agression que nous avons subie en mai 1998. Il nous a fallu deux ans pour redresser la situation. Après avoir repoussé l'agression, l'Éthiopie a montré qu'elle respectait fermement les principes du droit international en prenant la tête des efforts destinés à garantir la signature de l'Accord d'Alger. L'Éthiopie s'est retirée sans hésiter du territoire qui avait été saisi durant une contre-offensive destinée à

repousser l'armée d'invasion de son territoire et à faire place à une Zone de sécurité temporaire, sur laquelle la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée a été déployée par la suite.

Nous en sommes maintenant à un stade où l'ONU devra manifester un intérêt plus marqué afin que les espoirs et les promesses découlant de l'Accord d'Alger soient concrétisés. L'Accord visait à instaurer une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il ne s'agissait pas de punir la victime de l'agression. C'est pour cette raison que l'Éthiopie a estimé indispensable de faire appel au Conseil de sécurité pour l'aider à réaliser les espoirs qui sont implicites dans l'Accord d'Alger.

L'Éthiopie est déterminée à rester un pays de paix. Nous avons toujours été prééminents sur le plan de l'engagement en faveur des principes du droit international. Cela demeurera une des caractéristiques marquantes de notre peuple. C'est une tradition que nous voulons maintenir et encourager. C'est dans cet esprit que nous envisageons de faire face aux complications qui découlent de l'application de l'Accord d'Alger.

Rares sont les régions dans le monde qui ont autant souffert des conflits que la Corne de l'Afrique. L'Éthiopie est déterminée, avec d'autres pays de la sous-région, à modifier cette réalité. Au vu des progrès enregistrés par le processus de paix destiné à résoudre le conflit en Somalie, nous espérons plus que jamais aujourd'hui que la longue épopée du peuple somalien prendra bientôt fin.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Union européenne, l'ONU et d'autres de l'aide inestimable qu'ils continuent de nous prodiguer en vue de garantir le succès du processus de paix en Somalie. Aucun progrès véritable n'aurait pu être accompli sans cet appui. Les pays qui sont en première ligne de l'Autorité intergouvernementale pour le développement auront besoin d'un appui plus marqué pour faire aboutir le processus de paix en Somalie, qui entre à présent dans sa phase la plus critique.

Nous sommes aussi considérablement encouragés par le processus de paix destiné à résoudre le conflit au Soudan, qui est également entré dans une phase très délicate. Les parties méritent d'être félicitées pour la grande détermination dont elles font preuve en vue de relever les défis communs auxquels elles font face. L'Accord-cadre sur les dispositions de sécurité pour la période intérimaire a été signé le 25 septembre entre

les deux parties. Il constitue une percée majeure qui permettra indéniablement de progresser plus avant dans d'autres domaines. Nous aimerions remercier tous ceux qui, au sein du Gouvernement des États-Unis, ont contribué aux progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix au Soudan.

Cette évolution montre que la situation dans la Corne de l'Afrique n'est pas désespérée. Les défis auxquels nous sommes confrontés n'en restent pas moins redoutables. Nous sommes déterminés, en Éthiopie, à en faire davantage pour revitaliser notre sous-région, qui a également été la cible du terrorisme international. La réalisation de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie est essentielle à la lutte contre ce fléau. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui sont disposés à rallier le combat contre le terrorisme international devraient automatiquement appuyer l'effort de paix déployé par l'Autorité intergouvernementale en vue du développement en Somalie.

Du fait de son appartenance à une région qui a énormément perdu et qui a accusé bien des retards sur le plan du développement en raison de l'absence de paix, l'Éthiopie se sent solidaire de tous les peuples du Moyen-Orient aspirant à la paix, à la sécurité et à la justice. En tant que peuple très proche du Moyen-Orient, l'Éthiopie a d'étroites affinités avec les peuples palestinien et israélien. Nous espérons que le calvaire des deux prendra bientôt fin et que la Feuille de route pourra être appliquée.

L'espoir que nous nourrissons en vue du développement économique et des perspectives de paix dans notre sous-région pourra difficilement se concrétiser sans l'instauration de conditions internationales propices à la réalisation de progrès par des pays comme l'Éthiopie.

À cet égard, la situation générale n'est pas prometteuse. Au vu des circonstances, en l'absence d'un engagement plus marqué de la part du monde développé en faveur d'un développement économique rapide de l'Afrique, des pays comme l'Éthiopie ne seront guère en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il ne fait aucun doute qu'il existe un besoin pressant d'accroître la qualité et le niveau de l'assistance dispensée par le monde développé à l'Afrique. Il est impérieux de traiter des problèmes liés aux questions connexes de subventions et d'accès aux

marchés des pays développés des produits en provenance des pays africains. La solidarité internationale et la promotion de nos intérêts mutuels exigent de trouver sans plus tarder une solution durable au fardeau de la dette.

L'Afrique traverse une période très difficile et très critique. La pandémie du VIH/sida dévaste le continent. On reconnaît largement qu'il ne s'agit pas là d'une simple crise sanitaire. La pandémie est aussi une crise économique, sécuritaire et sociale, dont les implications peuvent être profondes et catastrophiques. Il s'agit par conséquent d'un défi, non seulement pour l'Afrique mais pour le monde entier.

L'Afrique ne demande toutefois pas à être secourue par la communauté internationale sans s'acquitter de ses propres responsabilités. L'Afrique demande qu'on lui accorde un répit, comme on l'a fait dans le passé, à un certain moment de son histoire. En fait, il s'agit d'obligations mutuelles. C'est le principe fondamental sur lequel repose le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Éthiopie espère que le NEPAD sera pris davantage au sérieux en tant que cadre visant à élargir la coopération entre l'Afrique et les pays développés, afin d'assurer le succès de la lutte menée par l'Afrique pour la prospérité et le développement ainsi que pour un monde sûr et pacifique, à une époque d'interdépendance croissante.

L'Organisation des Nations Unies traverse aujourd'hui une des périodes les plus difficiles de ses 60 ans d'histoire. Sa légitimité et sa crédibilité sont de plus en plus remises en cause. Nombreux sont ceux qui ont remis en question son efficacité. Beaucoup se sont également maintes fois demandés si l'Organisation les avait toujours aidés à favoriser et encourager la paix. Mon propre pays a lui aussi été déçu dans le passé. Mais nous n'avons jamais perdu espoir dans l'Organisation et le multilatéralisme, car nous savons au bout du compte que l'ONU est indispensable. C'est la raison pour laquelle l'Éthiopie sera toujours attachée à l'ONU et à ses idéaux.

Nous espérons que tous les États Membres, grands et petits, seront pleinement attachés à l'ONU et à ses idéaux et procéderont à la réforme de l'Organisation, qui n'a que trop tardé pour la rendre plus efficace.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antanas Valionis, Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie.

**M. Valionis** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude à M. Jan Kavan pour sa collaboration en tant que Président de l'Assemblée générale à la session précédente. Nous apprécions le savoir et les qualités de dirigeant éclairé du Président actuel, M. Julian R. Hunte, de Sainte-Lucie, et lui souhaitons une année de dialogue constructif et de coopération.

Cette année a été marquée par des nouvelles bouleversantes et par une tragédie humaine. Nous avons perdu un être noble et un diplomate distingué, notre ami M. Sergio Vieira de Mello, et bien d'autres qui travaillaient dans les locaux de l'ONU en ce jour tragique à Bagdad. Plus récemment, nous avons rendu un dernier hommage à Mme Anna Lindh, feu la Ministre suédoise des affaires étrangères et chère amie, victime d'un autre acte de folie humaine. Nous pleurons ces disparus, mais nous gardons aussi le souvenir de leur oeuvre et de leur mission inachevée.

L'Iraq est un exemple de ce travail inachevé. Le rétablissement de la souveraineté et la mise en oeuvre d'un processus politique menant à la mise en place, par des élections démocratiques, d'un gouvernement pleinement représentatif constituent notre objectif premier. L'instauration d'un État ne se fait pas du jour au lendemain. Ce n'est que par des efforts coordonnés et une coopération internationale étroite que nous pouvons espérer reconstruire un Iraq libre et pacifique. L'ONU, forte de son expérience unique et de sa légitimité, est essentielle aux efforts visant à aider le peuple iraquien à recouvrer sa souveraineté. En Iraq, les premiers signes de reprise sont déjà visibles, comme l'a montré la nomination d'un Conseil de gouvernement et la constitution d'une commission préparatoire constitutionnelle. Cette évolution positive doit être appuyée et encouragée. Par conséquent, nous attendons avec intérêt la tenue de la prochaine conférence de Madrid qui abordera de nombreuses questions importantes pour l'avenir de l'Iraq. L'appui international est indispensable, et parfois même crucial, pour un peuple confronté au legs d'une dictature déchue.

Les revers actuels dans le conflit entre Israël et les Palestiniens ne doivent pas empêcher la mise en oeuvre de la Feuille de route. La vision de deux États

vivant côte à côte dans la paix et la prospérité demeure la seule option viable.

La force véritable de notre puissance en tant que communauté internationale continue de résider dans notre détermination à traiter collectivement les problèmes essentiels. Le récent rapport du Secrétaire général a soulevé des questions difficiles. Il nous faut parvenir à un consensus sur le cadre conceptuel et politique des opérations des Nations Unies pour les décennies à venir. La Lituanie appuie fermement l'ONU dans la poursuite de ses objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous convenons que les institutions multilatérales doivent être modernisées et renforcées. Il est absolument essentiel que l'ONU et ses principaux organes soient considérés comme pertinents et efficaces. La Lituanie est prête à contribuer à l'édification d'un ordre international fondé sur des institutions multilatérales efficaces et sur les objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La paix durable relève de notre responsabilité collective. Le Conseil de sécurité doit être en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Lituanie appuie donc une réforme de fond pour assurer une représentation meilleure et plus équitable dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, grâce à l'inclusion de l'Allemagne et du Japon et de certains pays principaux des autres régions.

La Lituanie se félicite de l'intention du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé d'examiner la manière de relever les défis actuels. La Convention européenne, prélude du projet de Constitution européenne, constitue un bon exemple de la façon dont ces questions de politique fondamentales pourraient être traitées.

Malheureusement, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continuent de figurer au rang de nos préoccupations principales en matière de sécurité. La Déclaration de Thessalonique du Conseil de l'Europe pour la non-prolifération d'armes de destruction massive ainsi que les principes fondamentaux et le plan d'action de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive sont des mesures bien définies. La Lituanie y souscrit et contribuera à leur mise en oeuvre. Je tiens également à rappeler le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des

missiles balistiques, autre fruit d'efforts multilatéraux qui mérite une portée universelle.

La stratégie mondiale exige également le déploiement d'efforts régionaux. À cet égard, je note avec satisfaction que l'an prochain, la Lituanie et d'autres pays de l'Europe centrale et orientale se joindront à l'Union européenne et à l'OTAN, étendant ainsi la zone de stabilité et de démocratie en Europe. En outre, notre adhésion aura des effets importants et positifs pour les nations situées le long du nouveau tracé des frontières de l'Union européenne et de l'OTAN. La Lituanie est déterminée à poursuivre sa politique de bon voisinage et à resserrer ses relations avec ses nouveaux voisins de l'Union européenne. Je tiens également à attirer l'attention sur la coopération dans la région de la mer Baltique et du Caucase, qui lance déjà un certain nombre d'initiatives concluantes.

Nous constatons qu'il existe une volonté d'adopter de nouvelles mesures efficaces de lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive. Il est évident qu'un plus grand nombre de défis traditionnels peuvent être traités grâce à la transparence et à des activités tendant à renforcer la confiance. En tant que nouvel État partie à la Convention d'Ottawa, la Lituanie est déterminée à contribuer concrètement à sa mise en oeuvre et à sa promotion. Nous estimons qu'il est de plus en plus important de faciliter le dialogue régional et l'action qui contribue à abolir les mines antipersonnel et à éliminer les anciennes munitions non explosées. Nous avons commencé à travailler avec les parties concernées à cet effet.

La démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont indubitablement les éléments les plus importants de notre système de valeurs. Compte tenu du processus de mondialisation, défendre ce système représente un défi immense. Des souffrances mondiales telles que la pauvreté, la faim, le développement non durable, les pandémies massives catastrophiques et les violations graves des droits de l'homme nous placent devant la tâche essentielle qui est de réagir ensemble afin d'assurer l'avenir de nos enfants.

Des conditions de paix stables ne peuvent pas être créées sans s'attaquer à la pauvreté et éliminer l'exclusion sociale. Tous nos efforts doivent donc viser à atteindre les objectifs auxquels nous avons consentis dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard la

Lituanie, en tant que futur membre de l'Union européenne, s'acquitte de ses responsabilités comme nouveau donateur.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S.E Sir Rabbie Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Sir Rabbie Namaliu** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'aimerais d'emblée féliciter de son élection le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Je suis convaincu que son élection par la communauté internationale est une reconnaissance de ses vastes compétences diplomatiques et de ses qualités de dirigeant. Son élection est également une reconnaissance de ce que les petits États insulaires en développement sont devenus majeurs. Je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Jan Kavan, pour la manière dont il a géré les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et à ses collaborateurs pour le dévouement et l'engagement avec lesquels ils gèrent de nombreux problèmes internationaux pressants auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Je voudrais m'associer aux autres délégations pour présenter les sincères condoléances de mon gouvernement aux familles des membres du personnel de l'ONU, y compris à la famille du défunt Sergio Vieira de Mello, ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui ont perdu leur vie à Bagdad le 16 août 2003.

Ces attentats étaient barbares et contre les principes de la liberté, de la démocratie et de la paix consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ils doivent être condamnés dans les termes les plus sévères.

Dans le cadre des engagements que nous avons pris de lutter contre le terrorisme international, j'ai le plaisir d'annoncer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est, pour l'essentiel, conformée à la résolution 1373(2003) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Notre Parlement a récemment ratifié un certain nombre de conventions et protocoles relatifs au terrorisme mondial. Hier, j'ai personnellement déposé

quatre conventions au Bureau du Secrétaire général de l'ONU.

Alors que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a respecté ces engagements, elle se heurte maintenant à des contraintes financières et à d'autres défis pour mettre en oeuvre les obligations conventionnelles. Cette situation est davantage aggravée par d'autres menaces, telles que le trafic de drogue illicite, la prolifération des armes légères, la traite des êtres humains et le blanchissement d'argent.

Dans la région des îles du Pacifique, nous avons pris des initiatives positives pour lutter collectivement contre ces menaces. Les Déclarations de Nasonini et de Biketawa convenues par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont prévu un cadre de coopération pour gérer ces menaces.

Dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique, le Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest s'est réuni deux fois, en plus des réunions annuelles de Bali sur la sécurité, pour débattre des problèmes politiques et de sécurité auxquels se heurte la région. Les partenaires au Dialogue incluent l'Indonésie, les Philippines, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Timor-Leste et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Des problèmes à risques politiques et en matière de sécurité plus grands nous préoccupent, mais la véritable menace à cette étape c'est la prolifération des armes légères. Les armes légères ont non seulement déstabilisé les régions, suscité, alimenté et prolongé les conflits, mais elles ont aussi fait obstacle aux programmes de secours, sapé les initiatives de paix, aggravé les violations des droits de l'homme, freiné le développement et favorisé une culture de violence. Il n'y a ni de traités internationaux ni d'autres instruments juridiques permettant de lutter efficacement contre ce type d'armes.

À cet égard, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'appel lancé en vue de la mise en oeuvre complète et immédiate du Plan d'action de 2001 sur les armes de petit calibre et visant à endiguer et à éliminer la circulation des armes légères.

Je souhaiterais placer cela dans le contexte de la crise dans notre province de Bougainville, où la prolifération des armes légères a contribué au prolongement du conflit dans la province.

Nous avons, s'agissant de l'évolution à Bougainville, achevé la deuxième phase du programme

d'élimination des armes, qui a été vérifié par l'ONU. Le Groupe de surveillance de la paix au niveau régional a maintenant été remplacé par l'Équipe chargée de la transition à Bougainville. Avec l'aide de l'ONU, l'Équipe s'occupera de l'appui logistique au processus de paix et aidera dans d'autres domaines opérationnels.

Je voudrais également informer cette Assemblée que le processus de paix engagé en vertu de l'Accord de paix de Bougainville a atteint la troisième phase décisive prévue par les amendements constitutionnels convenus par le Parlement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des retards ont été enregistrés, mais les parties concernées prennent toutes les mesures nécessaires afin de ne pas trop perdre l'élan acquis.

Mon gouvernement demande par conséquent la compréhension de la communauté internationale, en particulier des membres du Conseil de sécurité, pour nous aider à appliquer pleinement toutes les tâches convenues dans le cadre de l'Accord de paix Bougainville. Cela marquera un succès pour tous : l'ONU, notre gouvernement et le peuple de Bougainville.

J'exprime les profonds remerciements de mon gouvernement au Secrétaire général pour les efforts inestimables fournis par le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, notamment ceux de l'Ambassadeur Noel Sinclair.

Je souhaiterais également remercier nos voisins de la région – l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, les îles Salomon, Tonga et Vanuatu – pour leur immense contribution au processus de paix.

En ce qui concerne le conflit dans les îles Salomon, le programme d'assistance élaboré et convenu par les ministres des affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique, puis adopté à la réunion des dirigeants du Forum à Auckland, en Nouvelle-Zélande, le mois dernier, a aidé à restaurer la paix et la normalité dans ce pays. Cela a été entrepris à la demande du Gouvernement des îles Salomon au titre de la Déclaration de Biketawa.

L'opération conduite par l'Australie inclut le déploiement à la fois de policiers civils et d'agents du maintien de la paix armés venant de nombreux États membres des îles du Pacifique, y compris le mien. La coopération entre les États membres souligne la force

du maintien de la paix régional, si il est mené dans de bonnes conditions.

Pour ce qui est de la question israélo-palestinienne, nous avons été encouragés par tous les signes positifs d'évolution vers le règlement et la restauration de la paix dans le cadre de la Feuille de route établie sous l'égide des États-Unis. Cependant, cela s'est dégradé au cours de ces dernières semaines. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue et d'oeuvrer en faveur du règlement pacifique de cette crise.

Nous sommes ravis que le Quatuor se soit récemment réuni à New York pour examiner la Feuille de route. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt qu'il exerce son rôle de dirigeant pour aider à résoudre ce problème de longue date. Les combats et la violence ne régleront pas le conflit. Nous nous associons à l'appel de la communauté internationale pour demander aux dirigeants israéliens et palestiniens de redoubler d'efforts à la table des négociations, de cesser, de chaque côté, les hostilités et de trouver une solution permanente au problème.

Nous estimons que la diplomatie est le seul moyen permettant aux États de devenir des partenaires et de coopérer pour susciter des changements permettant de promouvoir la paix, le progrès économique et social pour tous les peuples, en théorie et, surtout, en pratique.

Nous estimons que ceci devrait également s'appliquer à l'Iraq. Nous appuyons le travail réalisé par le Conseil de sécurité pour adopter une nouvelle résolution sur le rôle de l'ONU qui pourrait fournir un cadre pour la participation la plus large possible des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la reconstruction de l'Iraq.

En ce qui concerne les réformes de l'ONU, la Papouasie-Nouvelle-Guinée salue les qualités de dirigeant dont a fait preuve le Secrétaire général dans les initiatives en cours pour réformer les organes principaux de l'ONU, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires et le Conseil de sécurité.

Nous appuyons l'élargissement du Conseil de sécurité à la fois dans les catégories des membres permanents et non permanents. Ces réformes devraient tenir compte des intérêts tant des pays développés que des pays en voie de développement.

Tous les membres permanents d'un Conseil élargi devraient disposer des mêmes droits et des mêmes privilèges. Cependant, l'usage du droit de veto devrait être limité et ne s'appliquer qu'à des questions relevant du Chapitre VII. De cette manière, nous devons agir rapidement pour mener à bien les réformes du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, afin de rétablir la capacité du système multilatéral de mieux nous servir tous.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit pleinement aux récentes Déclarations et Plans d'action des Conférences de Doha, Monterrey et Johannesburg. Nous sommes résolus à faire face aux défis que constituent l'élimination de la pauvreté; la famine; l'analphabétisme; la dégradation de l'environnement; les changements climatiques; et le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies dont la transmission peut être évitée. Nous sommes également fermement décidés à faire face aux questions de bonne gouvernance. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite inclure les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ses priorités de développement national. Nous sommes en train d'adopter une stratégie de développement à moyen terme dont l'objectif est de donner une nouvelle direction au développement en l'orientant vers les zones rurales où vit la majorité de notre population. Nous encourageons la communauté internationale, y compris les parties prenantes dans les pays développés et en développement, à continuer de rendre accessibles les ressources pour mettre en oeuvre pleinement les Déclarations et Plans d'action.

Comme d'autres États membres en développement du Forum des îles du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement engagée dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous appuyons pleinement son processus d'examen décennal, qui aura lieu à la réunion internationale prévue à Maurice en août 2004. Nous lançons un appel à nos partenaires de développement régionaux et internationaux pour qu'ils soutiennent le processus d'examen, comme cela a été le cas lors des récentes conférences des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Le récent échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún nous préoccupe tous vivement. Cependant, il ne devrait pas être un obstacle à de futures négociations visant à

parvenir à des dispositions justes et équitables qui répondent aux intérêts de toutes les nations.

Plus précisément, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée est membre, négocie actuellement avec l'Union européenne la possibilité d'un accord de partenariat économique. Il est important que le principal objectif soit l'élimination de la pauvreté et que, par conséquent, les préférences commerciales dont bénéficie le Groupe ACP, issues des Conventions successives de Lomé et de l'Accord actuel de Cotonou, demeurent intactes.

Les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique sont parmi les gardiens du plus grand espace maritime. L'océan Pacifique est riche en ressources marines naturelles. La récente réunion des dirigeants du Forum des îles Pacifiques à Auckland (Nouvelle Zélande), a de nouveau réaffirmé la Politique océanique régionale des îles du Pacifique qui vise à assurer dans le futur l'exploitation durable de nos océans et de leurs ressources par nos communautés insulaires, en coopération étroite avec nos partenaires de développement.

Cependant, les pays de la région ont des capacités humaines, financières et technologiques limitées pour contrôler, gérer et garder ces ressources pour le bénéfice de nos générations présentes et futures. Dans le but de protéger nos vastes ressources marines, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique réaffirment qu'ils sont gravement préoccupés par le transbordement de matières radioactives à travers la région. Ils mettent en demeure les États engagés dans ces activités d'accepter la pleine responsabilité, morale et financière pour tout dégât qui pourrait découler, directement ou indirectement, du transport de substances radioactives à travers la région. Les deux accidents qui se sont produits dans l'océan Atlantique l'année dernière corroborent le bien-fondé de nos préoccupations.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, conjointement avec d'autres petits États insulaires en développement, continue d'exprimer ses profondes préoccupations face à l'impact négatif qu'ont les changements climatiques, la variabilité du climat et l'élévation du niveau des mers, en particulier sur les petites îles de faible altitude, qui ont déjà à faire face à de lourds handicaps. Il est urgent, comme nous continuerons de le souligner,

que les pays développés montrent l'exemple dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a signé et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que le Protocole de Kyoto. Le Protocole de Kyoto ouvre la voie aux pays développés pour qu'ils remplissent leurs obligations en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Nous estimons que les plus grands pays en développement ont aussi l'obligation de prendre des mesures concrètes pour réduire leurs émissions de gaz. Nous nous félicitons de l'appui du Japon, de l'Union européenne et de la Chine au Protocole de Kyoto. Nous exhortons les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Australie à prendre part aux efforts mondiaux visant à apporter des solutions à cette question, en particulier par la ratification du Protocole de Kyoto.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas, elle non plus, immunisée contre la pandémie VIH/sida. La tuberculose et le paludisme sont à nouveau en progression, il y a donc un besoin urgent de trouver des mesures préventives contre ces maladies. Je suis heureux, cependant, d'annoncer que le Parlement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, cette année, promulgué une loi qui vise à combattre ce fléau en offrant des programmes de prévention et de sensibilisation afin de réduire et de limiter la transmission du VIH/sida qui menace la vie de notre population, en particulier celle de la mère et de l'enfant. À cet égard, nous remercions l'Australie pour son aide substantielle. Nous témoignons également de notre gratitude aux autres partenaires de développement, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et à l'Organisation mondiale de la santé pour leur appui continu.

Nous appuyons également le travail que l'ONU réalise en matière de protection et de promotion des droits de la femme et de l'enfant. Bien que nous ayons ratifié les conventions appropriées, nous reconnaissons que nous devons faire davantage. Nous sommes reconnaissants de l'appui fourni par nos partenaires de développement, dont les organisations des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit pleinement aux appels lancés par la communauté

internationale en faveur de la réforme et de la restructuration des chartes et des mandats des deux institutions de Bretton Woods. Leurs politiques de prêts devraient être plus indulgentes et flexibles en ce qui concerne l'aide aux pays en développement dans leurs efforts de développement.

Le processus de décolonisation est une des plus grandes réussites des Nations Unies. Mais ce processus ne sera terminé, et il doit l'être, que lorsque les 16 derniers territoires non autonomes auront exercé leurs droits inaliénables à l'autodétermination. Les Nations Unies devraient continuer de surveiller l'évolution au cas par cas en Nouvelle-Calédonie, aux Tokélaou et dans les 14 autres territoires non autonomes figurant sur la liste de décolonisation des Nations Unies. Ni la taille ni l'isolement ni la densité de population ne devraient permettre que l'exercice de ce droit inaliénable soit limité. La réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique qui s'est tenue à Auckland, le mois dernier, a encore une fois réaffirmé son appui à ce principe.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux principes intemporels inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous réitérons également la position de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à savoir que la diplomatie, s'appuyant sur un dialogue positif, est la clef de ces problèmes.

Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que le principal enjeu pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies est de travailler ensemble en tant que partenaires véritables; cette coopération serait un outil efficace dans la mise en oeuvre de notre but collectif : créer un monde meilleur et plus sûr, tant aujourd'hui que pour les générations futures.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Marjatta Rasi, Présidente de la délégation de la République de Finlande.

**Mme Rasi** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette allocution au nom de S. E. M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la République de Finlande.

Le multilatéralisme et l'Organisation des Nations Unies ont connu des moments difficiles depuis le début de la dernière session de l'Assemblée générale. Alors que le multilatéralisme était battu en brèche par des

actions unilatérales, il a été démontré que le multilatéralisme et la coopération multilatérale, ainsi que les Nations Unies, étaient plus que jamais nécessaires. Les négociations menées lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún ont prouvé que l'on avait besoin de négociations ouvertes et larges pour préserver un système d'échange multilatéral fondé sur des règles acceptées par tous.

La coopération internationale est nécessaire à la gestion et à la prévention des crises, au désarmement et à la limitation des armements, à la promotion des droits de l'homme et au droit international en général, pour permettre le développement durable, pour renforcer la gouvernance mondiale en ce qui concerne les questions environnementales et notamment pour créer une cohérence et une coopération sur des questions économiques et sociales. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus performante. Le système des Nations Unies doit fournir des solutions en réponse à des défis de plus en plus compliqués, que ce soit en Iraq, au Moyen-Orient, dans le domaine de la cohérence entre le commerce et le développement ou à propos du financement du développement. Par leur volonté politique, les États Membres doivent fournir à l'ONU le soutien dont elle a besoin pour être un véritable acteur sur la scène internationale. Nous devons nous montrer plus efficaces et davantage tournés vers l'obtention de résultats concrets.

Le développement et le renforcement de l'ONU représente un défi particulièrement significatif à l'heure actuelle. Les structures de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, ont besoin d'être réformées et l'Organisation tout entière doit disposer de meilleures ressources. Ces changements sont aussi une condition préalable à la mise en oeuvre complète de la Déclaration du Millénaire, qui représente un programme très exigeant pour l'ONU pour les années à venir.

Bien que différentes définitions mettent davantage l'accent sur la liberté d'action ou sur l'action conjointe, toutes les conditions indispensables sont réunies pour un renforcement de la coopération multilatérale. En tant que membre de l'Union européenne, la Finlande participe au débat sur le sens du multilatéralisme et sur les moyens de promouvoir la sécurité dans le monde. Ces questions doivent

également être prioritaires durant la présente session de l'Assemblée.

En complément de la déclaration présentée par l'Italie au nom de l'Union européenne, je vais aborder deux questions qui appellent particulièrement la coopération multilatérale. Il s'agit de la maîtrise de la mondialisation d'une part et des armes de destruction massive d'autre part.

Les plus importants défis que nous aurons à relever à l'avenir seront les menaces à la paix et à la sécurité internationales, dont la portée s'accroît considérablement, et le processus de la mondialisation. La gestion de ces deux questions ne peut se faire que par la coopération multilatérale.

La mondialisation touche tout le monde. Certains en bénéficient, tandis que d'autres se retrouvent marginalisés par ses effets. La mondialisation résulte d'une myriade de décisions prises au sein du secteur privé et échappant au champ d'action des institutions publiques. Cependant nous devons être en mesure d'influencer, à travers l'ONU ou d'autres organisations internationales, les décisions des entreprises et du secteur public qui orientent la dynamique de la mondialisation. De nombreux efforts sont en cours pour tenter de faire de la mondialisation un facteur d'inclusion dont chacun partage les bienfaits.

Le Gouvernement finlandais lance, en collaboration avec le Gouvernement tanzanien, le Processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie. En définitive, la gouvernance mondiale que vise le Processus d'Helsinki se caractérise par une démocratisation des relations internationales, par une gestion de la mondialisation et des ses effets secondaires qui offre une participation plus égalitaire à l'élaboration de normes et règles internationales. L'une des principales tâches de ce processus consistera à concevoir et développer de nouvelles solutions aux problèmes mondiaux. Nous nous pencherons également sur l'ordre du jour économique mondial et sur la sécurité humaine.

Le réseau toujours croissant des organisations non gouvernementales figure, aux côtés des États et des entreprises multinationales, parmi les acteurs internationaux de la mondialisation. Bon nombre de ces organisations ont adopté une attitude négative ou critique envers la mondialisation, mais elles-mêmes n'hésitent pas à mettre en place des procédures qui sont caractéristiques de la mondialisation ou à bâtir des

réseaux transfrontaliers. Parmi le vaste éventail de ces organisations, je peux en nommer deux qui sont souvent perçues comme étant diamétralement opposées : le Forum économique mondial et le Forum social mondial. Pourtant, toutes deux se préoccupent des mêmes problèmes dans le même monde. L'un des buts du Processus d'Helsinki est de rapprocher ces deux démarches.

Pour la Finlande, comme pour nos partenaires de l'Union européenne, la nécessité d'une approche globale à la paix et la sécurité internationales et d'un système multilatéral fondé sur la coopération fait figure d'axiome. Mais les problèmes de sécurité liés à la mondialisation, et les solutions à ceux-ci, font peser la menace d'une division de la communauté internationale. La paix aujourd'hui signifie bien plus que l'absence de guerre. Les liens entre paix et développement sont indissociables et les deux sont affectés par la mondialisation.

Une autre question majeure appelant la coopération multilatérale est celle des armes de destruction massive et de la prévention de leur prolifération.

Pour être efficace, une gouvernance mondiale exige des normes et règles universellement admises, régissant le comportement de tous les États et des acteurs non étatiques. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est clairement une question qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. Aucun État ne peut se permettre d'ignorer ces dangers. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons intensifier nos efforts collectifs pour mettre fin à la prolifération de par le monde. Le système des accords internationaux contraignants constitue la réponse la plus efficace aux menaces à la sécurité mondiale. Le système existant des traités, bâti au cours des dernières décennies, doit être renforcé plutôt qu'affaibli. Nous devons renforcer notre engagement en faveur de la prohibition des armes chimiques et biologiques, et de la prévention de la dissémination des armes nucléaires, avec l'objectif de parvenir à leur élimination totale.

Promouvoir le respect des traités et obligations multilatérales ne saurait suffire. Il est tout aussi important de veiller à ce que les engagements soient pleinement honorés. La communauté internationale ne saurait tolérer que s'établissent des précédents de non-

respect des engagements juridiques souscrits, qui mettraient en péril tout le régime de non-prolifération.

Dans les cas où des États connaîtraient des difficultés dans la mise en oeuvre des obligations auxquelles ils ont souscrit par traité, en raison d'un manque de compétences juridiques ou techniques pour assurer la vérification, les organisations compétentes et les États participant au programme doivent fournir le soutien et l'assistance qui s'imposent.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la clef de voûte de nos efforts pour limiter la dissémination d'armes nucléaires. À notre avis, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un outil essentiel et irremplaçable pour endiguer la prolifération des armes nucléaires et ainsi contribuer au désarmement nucléaire. La Finlande attache une grande importance à l'entrée en vigueur de ce Traité. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier dans les plus brefs délais.

De nouvelles initiatives et de nouvelles approches sont nécessaires dans la lutte contre la dissémination d'armes de destruction massive. Pour compléter le rôle des instruments internationaux, nous devons renouveler notre approche quant à la manière de confronter le problème des armes de destruction massive. La Finlande se félicite des nouveaux efforts, ouverts à tous, tels que le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, lancé par les dirigeants du Groupe des Huit.

L'ONU, et au premier chef le Conseil de sécurité, a la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Finlande est favorable à un renforcement du rôle de l'ONU sur les questions liées à la prolifération des armes de destruction massive. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'ONU et le Conseil de sécurité doivent étudier les moyens de faire appliquer les régimes d'interdiction des armes de destruction massive. L'ONU dispose d'une précieuse expertise et d'une expérience considérable dans le domaine de la vérification. La Finlande est convaincue que ces compétences en matière de vérification et d'inspection doivent être maintenues.

Bien que je mette l'accent sur les armes de destruction massive, je ne veux pas suggérer que les armes légères soient moins dangereuses. Celles-ci

doivent faire l'objet d'une attention réelle et croissante de la part de la communauté internationale. Dans certains pays et dans certaines crises, les armes légères provoquent des destructions massives et sont une cause majeure des pertes en vies humaines, surtout parmi les civils.

Les institutions multilatérales doivent relever de nouveaux défis. Le statut d'organisme multilatéral n'est pas une fin en soi. Dans les travaux de l'Assemblée générale, la Finlande souligne la nécessité d'une définition claire des priorités et d'une prise en compte des questions les plus importantes dans la présente situation en matière de sécurité. Les peuples de la terre pourraient avoir du mal à comprendre que l'Organisation s'efforce de résoudre les problèmes du monde d'hier.

Avant de terminer, je voudrais exprimer la profonde satisfaction de mon gouvernement de voir que la Cour pénale internationale (CPI) est maintenant une réalité et qu'elle est opérationnelle. La CPI est la pierre angulaire des efforts de renforcement du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous maintenons notre engagement à garantir le succès de la Cour et demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Statut de Rome et d'en devenir parties.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vinci Niel Clodumar, chef de la délégation de la République de Nauru.

**M. Clodumar** (Nauru) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de prononcer la présente déclaration au nom de S. E. Rene Harris, Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru, qui a dû annuler, à la dernière minute, sa venue à New York, des questions pressantes le retenant dans le pays. Le Président Harris m'a demandé de transmettre ses chaleureuses félicitations à M. Julian Hunte, pour son accession à la présidence de l'Assemblée. Petit État insulaire en développement, Nauru est extrêmement fière d'être associée à la Communauté des Caraïbes pour célébrer ce remarquable succès de M. Hunte, qui nous donne l'espoir que nous aussi, dans le Pacifique, nous aurons un jour la possibilité de présider l'Assemblée.

Ma délégation voudrait, par votre entremise Monsieur le Président, saluer S. E. M. Jan Kavan, Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, pour sa conduite remarquable

des travaux et pour les efforts nombreux qu'il a fournis, s'agissant notamment de traiter des questions difficiles qui ont fait obstacle à la revitalisation de l'Assemblée, en tant qu'organe principal de l'ONU. Le Président Hunte s'est engagé à poursuivre l'excellent travail accompli dans ces domaines et il peut compter sur la pleine coopération de Nauru.

La paix et la sécurité, ou plus exactement l'absence de paix et de sécurité, restent au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies, cinquante-huit ans après sa création. Ces vingt-quatre derniers mois, nous avons assisté à l'internationalisation du terrorisme qui prend forme dans un amalgame de haine, de désespoir et de fanatisme, s'étant propagé du Moyen-Orient à la scène internationale. Il s'agit d'un phénomène sans précédent, clandestin et qui frappe aveuglément ses victimes. Nous assistons également à une recrudescence de la prolifération des armes de destruction massive, après une période de calme relatif; ce qui exacerbe encore davantage la situation.

La conjonction de ces deux menaces cauchemardesques est très préoccupante et les États qui se sentent particulièrement vulnérables aux actes terroristes sont confrontés à l'éventualité, bien réelle, de voir des terroristes mettre la main sur des armes de destruction massive. Ce scénario a contraint ces mêmes États à élaborer un antidote fait d'actions unilatérales assorties d'une politique de riposte préventive.

Nous avons vu cette politique à l'oeuvre en Afghanistan et, il y a six mois, en Iraq, ainsi que le Président Bush nous l'avait prédit au cas où le Conseil de sécurité ne parviendrait pas à faire respecter la résolution 1441 (2002), demandant à l'Iraq de détruire ses armes de destruction massive. Nauru est déçue de ce que le Président Bush n'ait pas indiqué, dans son allocution de la semaine dernière, où en était la recherche, par la coalition, de ces stocks d'armement. Nous sommes quelque peu perplexes de voir qu'il soit aussi difficile de les trouver alors que les renseignements indiquaient que les Iraquiens pouvaient mettre à feu et lancer ces armes contre le Royaume-Uni en l'espace de 45 minutes.

Ma délégation estime que l'antidote que j'ai mentionné plus haut est le véritable catalyseur de cette nouvelle vague de prolifération des armes nucléaires, et ce n'est pas une coïncidence si les pays jugés appartenir à l'« axe du mal » sont accusés de mettre au

point des armes nucléaires. Nauru s'associe à l'appel lancé aux pays concernés pour qu'ils respectent leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'ils permettent à l'Agence internationale de l'énergie atomique de mener des inspections pour s'assurer qu'aucun armement nucléaire n'est mis au point.

Dans toute cette confusion, la seule certitude que nous ayons est que la principale victime de l'état actuel des affaires internationales est l'innocence de l'ONU, qui a été mortellement touchée à Bagdad, lorsque 22 de ses fonctionnaires dévoués ont perdu la vie, parmi lesquels le respecté Sergio Vieira de Mello, et que plus de 100 autres ont été blessés.

Le peuple de Nauru s'associe à la famille des Nations Unies pour pleurer les victimes de cette tragédie et transmettre aux familles endeuillées ses plus sincères condoléances. Cet acte de terreur ignoble a jeté une ombre sur la sécurité et la sûreté du personnel de l'ONU partout dans le monde. Ce symbole de tolérance, d'espoir et d'impartialité qui brillait si haut et qui, jusqu'alors, avait agi comme bouclier contre de tels attentats, a peut-être été la victime du rôle secondaire joué par l'Organisation aux côtés de la puissance administrante en Iraq.

Compte tenu de ces faits, Nauru partage pleinement l'analyse faite par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son allocution si franche et courageuse à l'Assemblée générale, déclarant que l'Organisation se trouvait « à la croisée des chemins » et que « nous vivons peut-être un moment tout aussi crucial qu'en 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée ». (A/58/PV.7)

Nauru appuie pleinement la proposition tendant à constituer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, chargé d'examiner les menaces à la paix et à la sécurité ainsi que les autres défis d'envergure mondiale, dans la mesure où ils peuvent avoir une influence sur ces menaces ou y avoir partie liée. Nauru est fermement convaincue que le multilatéralisme est l'instrument clef permettant de régler les problèmes contemporains dans toute leur complexité.

Le Conseil de sécurité devrait être au centre de nos efforts collectifs de maintien de la paix et de règlement des conflits. Il doit en outre avoir les moyens de procéder à des évaluations et d'entreprendre des actions collectives. Plus important encore, il doit avoir la volonté de réagir avec diligence et

détermination, non seulement aux menaces à la paix et à la sécurité, mais aussi au génocide et aux autres violations massives des droits de l'homme.

Nauru se félicite des rapides progrès enregistrés dans les efforts visant à rendre opérationnelle la Cour pénale internationale, depuis que son Statut est entré en vigueur en juillet 2001. Nous pensons que de par ses objectifs, la Cour devient un instrument très utile s'ajoutant à la panoplie dont dispose la communauté internationale pour préserver la paix, dans la mesure où les personnes qui commettent des actes abominables lors de conflits armés savent désormais qu'elles auront à répondre de leurs actes ou de leurs omissions.

*M. Alexandre (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.*

Petit État insulaire en développement de l'océan Pacifique, Nauru s'associe aux déclarations prononcées par les dirigeants des nations du Pacifique qui ont pris la parole avant moi pour faire part des préoccupations et des obstacles auxquels nous, petits États insulaires perdus dans un océan immense, sommes confrontés aujourd'hui et demain. Nauru rassemble toutes les caractéristiques d'un petit État insulaire, qu'il s'agisse de notre petite taille, tant en termes de superficie que de démographie, de notre éloignement et de notre vulnérabilité aux facteurs externes, qu'ils soient le fait de l'homme ou de la nature.

En 1994, la communauté internationale a reconnu que les petits États insulaires en développement méritaient une attention spéciale s'agissant de leur développement économique et social, en raison des caractéristiques uniques inhérentes à chaque État insulaire. Ce fut précisément pour régler ces problèmes uniques que le Programme d'action de la Barbade fut créé.

Comme l'a dit le Premier Ministre des Tonga dans son intervention, la voie vers le développement durable pour ces petits États insulaires en développement est jalonnée d'initiatives : la Barbade en 1994, New York en 1999 pour l'examen quinquennal, puis Monterrey en 2002 pour la Conférence internationale sur le financement du développement. Lors de cette conférence, on a également indiqué que l'autonomie, la bonne gouvernance et le commerce étaient des remèdes indispensables à la réduction de la pauvreté et que c'était une bonne manière de porter assistance aux pays en développement. La plupart des pays insulaires en

développement, si ce n'est tous, ont suivi ces recommandations pendant longtemps mais nous n'avons pas encore vu le docteur. On a longuement parlé de ces petits États insulaires en développement à Johannesburg. En avril dernier, la Commission sur le développement durable a ouvert la voie à la réunion internationale qui aura lieu à Maurice en 2004.

Pourtant, en dépit de ces manifestations de bonnes intentions, il n'en demeure pas moins que lorsque ces petits États insulaires en développement s'efforcent de faire accepter dans d'autres enceintes internationales leurs décisions et initiatives, celles-ci sont hélas souvent rejetées ou rendues caduques après d'âpres et intenses négociations. La réunion de Cancún illustre bien cette tendance tout comme la réunion récente d'organes créés en vertu d'instruments internationaux tels que la huitième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à New Delhi en 2002 et la sixième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à La Havane dernièrement. Il convient de remédier à cette situation indésirable si l'on veut que les petits États insulaires en développement tirent parti des résultats positifs obtenus par les réunions internationales ou les conférences d'examen.

Alors que nous nous acheminons vers la conférence de Maurice, les petits États insulaires en développement devront se soumettre aux procédures de la Deuxième Commission et de la douzième session de la Commission du développement durable afin d'établir des normes administratives et financières pour la réunion internationale. Ma délégation anticipe de nombreux obstacles et heurts mais nous espérons qu'en fin de compte, nous nous concentrerons sur le travail à accomplir – quand et par qui – pour surmonter les obstacles à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Nous ne pouvons pas simplement nous fonder sur le Programme d'action de la Barbade pour faire face à tous les problèmes de développement des petits États insulaires en développement. À cette fin, Nauru considère que les Objectifs du développement pour le Millénaire complètent ce Programme d'action en ajoutant une dimension humaine aux questions à examiner et en faisant de la coopération le moteur de ce processus.

Cependant, pour de petits États insulaires comme Nauru, la complexité des conditions requises à

l'établissement de rapports, telles que définies par les objectifs, s'ajoute à la tâche difficile de présentation des rapports. Ma délégation pense donc que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devrait adapter le questionnaire à la clientèle plutôt que de proposer une formule unique. Il convient également d'apporter une aide aux pays tels que Nauru pour la collecte et le traitement des données exigés par ce rapport.

Comme les autres petits États insulaires en développement de faible élévation, Nauru voit dans le Protocole de Kyoto une manière de nous épargner les conséquences désastreuses de l'élévation du niveau des mers et des changements climatiques qui détruisent déjà notre écosystème fragile, lequel assure nos moyens de subsistance et est essentiel à notre culture. Ma délégation croit comprendre que la Fédération de Russie ne souhaite pas l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et continue d'en retarder le processus. Si c'est bien le cas, Nauru appelle la Fédération de Russie à faire ce qui est juste sur le plan universel et à ratifier le Protocole avant la réunion de la neuvième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Italie en décembre de cette année.

Un océan Pacifique salubre et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris des stocks de poissons grands migrateurs, sont indispensables au maintien de notre mode de vie. Nous autres, pays du Pacifique, avons pris ces questions à coeur en mettant au point une politique des océans pour exploiter l'océan Pacifique et élaborer un cadre d'initiatives connexes futures.

Deuxièmement, nous avons adopté une Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest qui prévoit un régime général pour l'exploitation de ces ressources halieutiques tant dans la zone économique exclusive qu'en haute mer.

Le transit de déchets nucléaires à travers nos eaux préoccupe de nombreux pays insulaires du fait des dégâts qu'ils risqueraient de provoquer.

Lors des débats précédents, ma délégation a déclaré qu'elle souscrivait pleinement aux propositions visant à réformer le Conseil de sécurité pour l'adapter aux réalités de l'ordre mondial actuel. Nous déplorons l'absence de convergence de vues de part et d'autre sur la manière de progresser.

Tenter de traiter de l'augmentation du nombre des membres parallèlement à la question du veto serait totalement inutile : nous n'avancerions pas, comme c'est déjà le cas.

En outre, ma délégation pense que nous avons fait tout ce qui était possible au niveau des représentants et que pour réaliser des progrès, il convient de s'adresser plus haut afin que nos dirigeants politiques puissent examiner ce que nous avons fait et décider de la marche à suivre.

S'agissant de la question des réformes des politiques opérationnelles et des structures administratives, y compris les aspects budgétaires de l'ONU, ma délégation appuie pleinement les mesures prises par le Secrétaire général mais il semble qu'il faille encore faire bien davantage. Les domaines soumis à examen doivent être élargis et intensifiés si nous voulons que le budget ordinaire dépasse, comme prévu, le cap des 3 milliards comme de dollars.

Enfin, s'agissant de la réforme, ma délégation appuie pleinement l'opinion de l'Australie selon laquelle le système de groupe doit être modernisé. La plupart des petits États insulaires du Pacifique sont marginalisés dans le Groupe asiatique qui va de l'océan Pacifique au Canal de Suez alors que nos grands frères australien et néo-zélandais sont membres du Groupe d'Europe occidentale. En dehors du système des Nations Unies, le Pacifique fait généralement partie de l'Asie de l'Est sur les plans économique et géopolitique. Nous ne voyons pas pourquoi cela ne peut pas être le cas à l'Organisation des Nations Unies alors que la fracture entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest va être abolie du fait de leur convergence.

En raison d'informations tendancieuses et erronées diffusées ces dernières années par les médias, Nauru passe pour un paradis du blanchiment de l'argent grâce à des banques offshore enregistrées à Nauru. On a également dit que notre Programme d'investissement populaire aidait et encourageait les criminels et les terroristes dans leurs déplacements en facilitant l'obtention de passeports de Nauru.

Du fait que les autorités étrangères se montrent peu disposées à corroborer leurs affirmations selon lesquelles les banques enregistrées à Nauru se livrent à des activités illicites, le Gouvernement n'a pu se prévaloir des mécanismes prévus dans notre législation pour communiquer aux autorités étrangères des

informations sur les banques offshore, ce qui a engendré des conflits.

Nauru a été surprise lorsqu'en 2000, le Groupe d'action financière de l'Organisation de coopération et de développements économiques nous a placés sur la liste des pays qui ne coopéraient pas. L'année suivante, Nauru a été placée encore plus bas. Les membres du Groupe l'ont inscrite sur la liste des « contre-mesures », non pas du fait de l'insuffisance de nos lois mais parce que les règles du jeu avaient changé et que nous n'avions pas la capacité de superviser les banques offshore enregistrées à Nauru.

En décembre 2002, le Gouvernement des États-Unis, suivant la recommandation du Groupe de prendre des contre-mesures contre Nauru, a annoncé que Nauru serait considérée comme un pays où l'on procède au blanchiment de l'argent, au titre des dispositions de la loi Patriot. Les sanctions les plus dures seraient appliquées interdisant les transactions financières et commerciales entre les institutions financières enregistrées à Nauru et les États-Unis. En mai 2003, Nauru en a été notifiée. On lui a donné 30 jours pour expliquer pourquoi les sanctions ne devraient pas être appliquées.

Nauru a présenté ses commentaires, adopté, en mars dernier, de nouvelles lois annulant l'enregistrement des banques offshore et a inclus une clause d'extinction mettant fin aux licences, applicable dans un délai de 30 à 180 jours suivant les cas, à compter du 27 mars 2003, date d'entrée en vigueur de la loi. Le Gouvernement a également suspendu le Programme d'investissement populaire en attendant de revoir la loi pour prendre en compte les préoccupations exprimées par le Département d'État des États-Unis.

Une nouvelle loi contre le blanchiment des capitaux a été adoptée en mars, tandis qu'une législation générale visant le financement du terrorisme, le crime transnational organisé et le blanchiment de l'argent est en cours d'élaboration. Par ailleurs, Nauru a signé avec les États-Unis un accord au titre de l'article 98 du Statut de Rome.

Tout cela a coûté à Nauru un manque à gagner de près de 2 millions de dollars au bas mot. Si cela représente une bagatelle pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développements économiques, pour nous, cette somme est loin d'être négligeable puisqu'elle équivaut à 5 % du budget annuel de l'État. Nous attendons maintenant de

connaître le sort qui nous sera réservé, autrement dit le jugement des États-Unis et du GAFI, les deux étant reliés.

Pour terminer, Nauru, aussi petite soit-elle, considère que le pouvoir consiste en la capacité d'une nation à associer ses aspirations aux objectifs d'autrui, à agir selon le bon sens et à faire don de sa coopération.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à M. Patrick Albert Lewis, Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda.

**M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de saluer M. Julian Hunte et de le féliciter pour son accession à ces hautes fonctions. Il n'y a pas si longtemps encore, il luttait aux côtés des ambassadeurs du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il représente le plus petit pays qui ait jamais occupé la présidence. Ses collègues des Caraïbes se réjouiront également de voir sa photographie affichée à côté de celles des présidents précédents. Je forme le voeu que nos jeunes diplomates s'inspirent de son exemple et perpétuent la bravoure des petits États insulaires en développement. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Jan Kavan, qui a su diriger avec talent et adresse nos délibérations tout au long de la cinquante-septième session. Le Secrétaire général et ses collaborateurs méritent eux aussi nos louanges pour leur travail assidu et dévoué. Nous sommes profondément affligés par la tragédie de Bagdad qui a coûté la vie à des membres du personnel de l'ONU et en a blessé beaucoup d'autres; en fait, nous pleurons la perte de tous ceux qui ont sacrifié leur vie au service des idéaux des Nations Unies.

Nous avons souvent rappelé les chiffres qui illustrent les conditions de vie, mais il semble que ce ne soit qu'une répétition. Dans l'espoir que, cette année, ces mêmes chiffres inciteront ceux qui le peuvent à agir pour remédier à la situation, je rappellerai néanmoins, comme d'autres collègues avant moi, que près de la moitié de la population mondiale survit avec moins de deux dollars par jour et qu'un cinquième vit avec moins d'un dollar par jour. Il convient de souligner le creusement des inégalités à l'échelle planétaire. La fracture numérique s'élargit, le nombre des réfugiés et personnes déplacées s'accroît et la crise du sida ravage de nombreuses sociétés.

On a tendance à méconnaître ce que les pays en développement accomplissent de leur côté. Dans notre région, les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'entraident mutuellement en temps de crise, qu'il s'agisse ou non d'une catastrophe naturelle – séisme, éruption volcanique, sécheresse ou inondation. Nous avons judicieusement mis à contribution nos forces militaires pour porter secours, stabiliser ou redresser une situation provoquée par les vicissitudes de la nature. Bien qu'ayant le couteau sous la gorge en termes financiers, nous nous aidons mutuellement à faire face aux difficultés économiques les plus aiguës. Une évaluation objective permettrait de faire ressortir qu'en moyenne, les pays à faible et moyen revenu affichent des gains élevés en matière de développement humain, qui sont même supérieurs aux gains en termes de revenus. L'espérance de vie s'est accrue de 59 % tandis que le taux d'analphabétisme a été ramené de 39 % en 1970 à 25 % au début du siècle.

Néanmoins, les tendances actuelles du développement ne sont pas durables, et elles font fortement pression sur l'environnement et sur les plus démunis, qui sont de loin les premiers à pâtir de la dégradation de l'environnement. Nos systèmes côtiers sont menacés, des pays dominants exploitent à tort et à travers les ressources halieutiques de nos zones économiques exclusives tandis que nos récifs coralliens se dégradent et, pire, disparaissent progressivement. Or, l'aide accuse un déclin en termes de pourcentage du produit intérieur brut. Des études de la Banque mondiale montrent que, sans une multiplication par deux de l'aide au développement, les Objectifs du Millénaire ne seront probablement pas réalisés.

Les experts du développement semblent ne s'intéresser qu'à une seule chose. Nous reconnaissons pleinement qu'il est nécessaire de réformer les marchés, mais cela ne suffit pas. Il faut mener de vastes réformes dans le domaine social. On constate que la distribution équitable des revenus et l'inscription scolaire dans le secondaire ne dépendent pas de la croissance et qu'en revanche, la croissance a un impact négatif sur la qualité de l'air. Les institutions internationales continuent d'écouter leurs éminents experts et de ne pas prêter attention à l'expérience locale, qu'elle soit le fait de la sage vieillesse ou de la brillante jeunesse. Or, le développement durable exige une grande part d'initiative locale et nationale.

Nos textes religieux nous enseignent que pour maintenir un mode de vie, il nous faut déposer ou planter des semences qui, dans un temps relativement court, produiront une vie nouvelle, perpétuant ainsi l'existence du règne biologique. Cela revient à dire qu'il est impératif que les stratégies de développement tiennent clairement compte de ceux qui nous succéderont. Antigua-et-Barbuda, qui attache un grand intérêt à la jeunesse et agit en sa faveur, préconise donc que cette question reste au coeur des préoccupations mondiales afin que soit créé un climat international plus harmonieux que celui dans lequel nous oeuvrons actuellement.

Dans cet esprit, les chefs d'État et de gouvernement ont rencontré des représentants de la Banque mondiale, avec laquelle ils s'emploient actuellement, premièrement, à identifier les facteurs de risque et de protection ainsi que les variables du comportement et de l'épanouissement des jeunes; deuxièmement, à démontrer que les comportements négatifs des jeunes coûtent cher non seulement à eux-mêmes mais aussi à l'ensemble de la société; et, troisièmement, à identifier les aspects clefs de l'épanouissement des jeunes sur lesquels il est possible d'agir, en soulignant les facteurs de risque et de protection.

À l'heure actuelle, dans le cadre de cet effort conjoint, nous concentrons nos efforts sur les sévices sexuels et physiques, sur le VIH/sida lié à des idées fausses véhiculées en matière de sexualité, sur l'incidence de la colère, sur le chômage des jeunes, et sur les idées fausses de la société concernant la consommation d'alcool et de marijuana. Pour aller de l'avant, il importe de moderniser le système éducatif, d'optimiser l'effet protecteur des écoles, d'améliorer les systèmes de santé publique, de classer la politique familiale au rang de priorité absolue et de renforcer l'appui que les adolescents peuvent trouver auprès de la communauté et du voisinage.

Antigua-et-Barbuda considère que, même si l'aide qui fait cruellement défaut est fournie, son efficacité restera limitée tant que les sociétés en développement ne seront pas sur un pied d'égalité avec les autres en matière d'échanges et d'investissements. Il ne peut y avoir de progrès substantiels en parlant de la signification et de l'importance relatives du libre-échange. Nous écoutons et voyons les pays dominants recourir à des formes diverses de protectionnisme agricole tout en privant des anciennes colonies

d'exploitation de régimes préférentiels vitaux et nécessaires pour garder leurs produits sur le marché. Pourquoi la mondialisation devrait-elle être si sévère à l'égard des plus timorés? Nous prenons conscience des modifications des philosophies de Cobden et Bright, mais subissons le joug des pratiques mondiales, sachant que dans l'histoire moderne, il n'y a jamais eu de commerce libre.

Les craintes des pays en développement concernant les pratiques et réalités de la mondialisation, opposées à sa philosophie tellement vantée, se sont manifestées à Cancún en septembre dernier – Cancún qu'il nous a été donné de comprendre, dans la langue locale maya, comme signifiant un lieu à risques, et notre espoir est qu'il y ait des efforts réels pour surmonter les obstacles. Les pays en développement seront bloqués dans leur développement si de simples paroles continuent d'être prononcées au sujet de la pauvreté. La première mesure requise dans l'élimination de la pauvreté serait de reconnaître le rôle multifonctionnel de l'agriculture. Ce rôle multifonctionnel intègre la sécurité alimentaire, la bonne santé des animaux et la préservation des terres. Malheureusement, Cancún a de nouveau montré que les pays dominants continueront de s'affranchir des règles régissant le libre-échange et d'assurer des subventions importantes à leurs fermiers, tout en déniaient aux anciennes colonies d'exploitation le droit à un régime préférentiel.

L'année 2004 marquera le dixième anniversaire de la première Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en 1994 à la Barbade. En faisant le bilan des neuf années écoulées depuis cette Conférence, les vérités suivantes s'imposent : dans le cadre de l'intérêt accordé au Programme de la Barbade sur les circonstances uniques des petits États insulaires en développement, les actions correspondantes de la communauté internationale pour prendre en charge ce contexte font défaut. Ce sera l'occasion de le faire à la réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action, qui se tiendra à Maurice en août 2004. Elle nous donnera une deuxième possibilité d'identifier une série de mesures concrètes pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et retrouver ainsi l'impulsion perdue par les petits États insulaires en développement dans leur quête de développement durable. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas satisfaits du fait que les problèmes liés

au transport des déchets nucléaires à travers nos eaux et la pêche excessive dans nos Zones économiques exclusives n'ont pas suscité l'attention requise.

Mon gouvernement se félicite de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la biosécurité relatif à la Convention sur la diversité biologique, ayant récemment déposé nos instruments de ratification pour le Protocole et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. En tant que Partie au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous voulons soutenir l'appel lancé par le Ministre japonais des affaires étrangères aux Parties à la Convention pour le maintien de l'élan international dans les négociations sur les changements climatiques, l'entrée en vigueur sans délai du Protocole de Kyoto et l'élaboration de règles communes facilitant la participation de tous les pays.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent une tâche ambitieuse pour réduire la pauvreté et améliorer la situation d'ensemble et le défi à les mettre en oeuvre est considérable. Il y a l'objectif de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à des conditions d'hygiène adéquates. Pour réaliser cet objectif, le monde aura besoin de faire accéder environ 200 000 personnes à l'eau potable et 400 000 personnes à de meilleures conditions sanitaires chaque jour.

Cela nécessitera trois éléments : premièrement, des mécanismes de financement novateurs pour assurer le doublement nécessaire des flux financiers aux pays en développement pour l'eau et les services d'hygiène, en faisant passer les dépenses actuelles de 10 milliards de dollars par an à environ 20 milliards de dollars par an; deuxièmement, une meilleure gestion des ressources rares en eau sur la base de stratégies globales de gestion des ressources en eau, qui intègrent les priorités à la consommation, à l'agriculture et au développement industriel; et troisièmement, un intérêt majeur pour la mise en place de capacités là où cela est le plus nécessaire : agir directement avec les communautés locales, en particulier les femmes, pour les aider à élaborer et mettre en application leurs propres solutions. Et cela ne concerne que l'eau.

Nous notons qu'au moment où les puissances dominantes redisent leur appel à une démocratie universelle que les anciennes colonies d'exploitation

doivent leur rappeler que la démocratie est plus difficile à réaliser chez ceux qui voient au quotidien les larmes et la condition des enfants affamés. La démocratie a du mal à s'imposer chez ceux qui sont affectés par les maladies et les faiblesses en raison d'une alimentation insuffisante. La démocratie est pratiquement un idéal utopique où il existe des divisions de classes définies et des barrières sociales insurmontables. Pour que la démocratie se développe et prospère, toutes les catégories sociales doivent participer pleinement à la croissance économique et à une distribution équitable des revenus. Il appartient donc à la société de travailler en vue d'un développement socioéconomique intégral, équitable et durable. En Antigua-et-Barbuda, grâce à nos efforts et malgré les difficultés, nous avons maintenu la démocratie et elle représente une marque de notre existence.

Les bienfaits des sciences, de la technologie et de l'innovation doivent être renforcés et ajouter une valeur aux éléments effectifs du développement. La richesse doit être générée en vue d'accroître la dignité et l'estime de l'humanité et d'assurer le respect des droits fondamentaux reconnus au plan international et des principes du travail, faute de quoi, le développement socioéconomique et donc l'exercice de la démocratie seront fragiles.

Mon pays ne peut comprendre pourquoi certains des grands pays du monde s'opposent à la Cour pénale internationale (CPI). Elle est vitale pour notre sécurité et notre développement, et représente une révolution dans les attitudes juridiques et morales à l'égard de certains des pires crimes sur terre. Alors que de nombreux pays en développement souffrent du joug de la mondialisation, la Cour représente un élément positif pour le processus de mondialisation, ses principes de justice et l'état de droit dans les relations internationales. Le Statut de Rome dispose de contre-pouvoirs suffisants pour dissiper toutes les craintes, et nous restons convaincus que la Cour sera une institution judiciaire légitime qui jugera correctement les individus accusés de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Nous redisons que cela peut se faire tout en garantissant aux États leurs droits, vu qu'ils sont protégés contre toute ingérence de la Cour s'ils instruisent les crimes en question au niveau national et que le pouvoir autonome du procureur s'accompagne de garanties contre l'usage de la Cour à des fins spécieuses ou politiques.

Les territoires non autonomes des Caraïbes se tournent vers les membres des Caraïbes du Comité spécial de la décolonisation – le Comité spécial des Vingt-Quatre – pour s’orienter en matière d’évolution constitutionnelle. Cette année, il y a eu un progrès majeur à Anguilla, vu que le Royaume-Uni a accepté la tenue du séminaire régional dans l’un des territoires non autonomes, et pour la première fois, le Secrétariat des Nations Unies a accepté d’écrire directement aux représentants locaux au lieu de le faire à travers les représentants des puissances administrantes. Et surtout, le Royaume-Uni a envoyé un fonctionnaire du Bureau du Commonwealth et de l’étranger, qui a gagné le respect des participants au séminaire.

Les territoires non autonomes se sont félicités de cette évolution et ils ont tous envoyé des délégations qui ont clairement dit que leurs options ne leur avaient jamais été expliquées. Ils souhaitent vivement rester en contact avec le Secrétariat des Nations Unies pour tirer profit des expériences en matière d’éducation ou autre que pourrait leur proposer l’Organisation des Nations Unies. Dans un climat de cordialité, la Puissance administrante et les territoires non autonomes ont exposé diverses façons dont les territoires pouvaient se développer et progresser. Il est notable que les territoires non autonomes se sont félicités de la nouvelle politique du Royaume-Uni, qui consiste à consulter les élus de ses territoires au sujet de la nomination des gouverneurs.

Mon pays ne voudrait pas donner l’impression que nous ne sommes préoccupés que par le développement, ce qui est loin d’être vrai. Nous sommes au fait des autres questions qui concernent la planète, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité. Les images que nous voyons sans cesse défiler sous nos yeux sur l’Iraq et le Moyen-Orient nous amènent à nous interroger sur la fraternité humaine. L’ONU doit être unie sur la question de la reconstruction de l’Iraq et du transfert de sa structure administrative aux mains de ses citoyens.

Nous appuyons le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions respectives de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité. De même, nous appuyons sans réserve le maintien du rôle des Nations Unies et des autres organisations dans la stabilisation et la sécurisation de l’Afghanistan.

De même, nous appuyons et encourageons les efforts déployés pour régler les conflits en République

démocratique du Congo, ainsi que pour stabiliser la paix dans plusieurs zones d’Afrique de l’Ouest et des Balkans.

Nous continuons d’agir en faveur de la relance du processus de désarmement, de la non-prolifération des armes nucléaires et de la maîtrise des armements en général.

Nous vivons réellement des temps périlleux, et lorsqu’un événement se produit dans une région éloignée du globe qui peut avoir des répercussions radicales sur nos affaires intérieures, ne faire aucun cas de la tolérance nécessaire ne peut qu’engendrer des ressentiments, sans parler de la dangereuse habitude de l’intolérance. Dans des temps comme ceux-ci, il est bien préférable de se ressouvenir des mots de Thomas Paine, qui disait : « le monde est mon pays, tous les hommes sont mes frères et faire le bien est ma religion ».

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Clifford Mamba, Président de la délégation du Swaziland.

**M. Mamba** (Swaziland) (*parle en anglais*) : C’est pour moi un honneur et un privilège que de présenter la déclaration de mon pays, d’ordre de S. M. le Roi Mswati III et en son nom. Qu’il me soit permis, également, de transmettre à l’Assemblée les salutations et les meilleurs vœux de S. M. le Roi Mswati III et de S. M. la Indlovukazi et de toute la nation swazie.

Nous sommes rassemblés ici pour définir la voie à suivre pour créer un monde digne de nous tous, au siècle nouveau et au-delà. Au cours de l’année écoulée, nous avons assisté à des événements dramatiques qui ont ramené certaines questions, anciennes ou nouvelles, au premier plan. La situation internationale est retombée dans l’incertitude ancienne. La direction des affaires internationales, que ce soit au niveau des grandes puissances ou de l’ONU, a pris un caractère plus flou avec la multiplication des affrontements inter et intraétatiques. Notre incapacité de prendre collectivement position sur de nombreuses questions qui touchent différemment chaque pays a été vue par nos détracteurs comme un signe du commencement de la fin de l’Organisation, en même temps que du multilatéralisme.

L’ONU doit signifier clairement à ses détracteurs qu’elle est bien vivante et qu’elle continuera de jouer un rôle capital dans cette période d’après-guerre froide.

Chacun doit savoir que l'ONU est un cadre essentiel de consultation, de coordination et de décision collective de tous les Membres sur des questions sociopolitiques cruciales et que sa force et sa pertinence n'ont jamais consisté à faire valoir les desseins d'une poignée privilégiée d'États Membres mais reposent, au contraire, sur la volonté collective de la communauté internationale, telle qu'elle ressort d'un processus multilatéral.

Dans notre monde interdépendant, la nécessité de renforcer le processus multilatéral est maintenant plus pressante que jamais si nous voulons réaliser notre objectif commun d'un ordre international juste et humain fondé sur la coopération et la solidarité internationales. C'est un défi que nous devons relever de front et d'urgence, en prenant les mesures nécessaires au sein de l'ONU. Nous avons des raisons ici d'être fiers, sachant qu'il y a deux ans, la riposte de l'ONU à un niveau de terrorisme nouveau et sans précédent a été immédiate, unie et efficace. Cette riposte était un modèle en matière de concertation et d'action multilatérale. C'est une leçon que nous ne devons pas oublier au moment où l'Organisation s'attaque à d'autres problèmes qui assaillent l'humanité.

Je voudrais, à ce stade, rendre hommage à S. E. M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'aux autres fonctionnaires de l'ONU, qui ont perdu la vie dans la terrible tragédie de Bagdad il y a quelques semaines. Une fois de plus, le terrorisme a montré son visage repoussant – son seul visage, en fait – et nous a appris combien il importait d'appuyer les efforts de l'ONU pour le combattre.

Toutes les bonnes intentions et tous les efforts des organisations régionales et de l'ONU n'ont pu empêcher un fléau d'un caractère différent de continuer de menacer de nombreuses régions du monde – je veux parler de la menace des conflits inter et intra-étatiques du monde entier. Les événements dont sont le théâtre certaines parties du monde continuent d'être une grave source de préoccupation pour nous tous. Des peuples et des pays continuent ainsi de dépenser une énergie et des ressources précieuses pour se combattre les uns les autres. La communauté internationale a la responsabilité, non seulement de concevoir des stratégies adaptées à une riposte mesurée et rapide, mais aussi de trouver les moyens de traiter les causes de ces conflits et de les gérer jusqu'à leur règlement pacifique.

Il y a de bonnes raisons de penser que les conflits et les troubles politiques en Afrique seront éliminés et d'espérer en la stabilisation et dans le progrès économique. Face à la diminution considérable de l'aide publique au développement et au manque d'autres ressources comparables, la création de l'Union africaine et de son programme – le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – sont des initiatives louables en vue de rapprocher l'Afrique du courant majoritaire du développement international, d'engendrer une croissance économique durable et d'éliminer la pauvreté et la propagation des maladies.

Ce qu'il faut, maintenant, ce sont des ressources, et nous lançons un appel pour que nos partenaires de développement fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin que ces initiatives marquent un tournant véritable du développement de l'Afrique. De même, la communauté internationale doit s'employer à faire du développement un processus sans exclusion, afin que certains groupes de pays vulnérables, comme les petits États en développement, ne se retrouvent pas marginalisés par rapport à l'économie mondiale et au processus de développement.

Avec la revitalisation en cours de l'Assemblée générale ainsi que la mise en oeuvre intégrée et le suivi des décisions des grandes conférences et des sommets des Nations Unies, nous espérons que les aspirations de nos pays au développement durable et à la paix seront satisfaites.

La situation au Moyen-Orient continue d'être une source majeure de préoccupation. Nous exhortons les deux parties à renouveler leur engagement vis-à-vis de la Feuille de route et à s'entendre sur un mécanisme permettant de parvenir à une paix durable. Nous notons avec plaisir l'apparition d'un large consensus sur les principaux éléments d'un règlement. Nous exhortons donc les deux parties à tirer parti de cette situation pour poursuivre des négociations, auxquelles participent les dirigeants de la Palestine et d'Israël.

Il est regrettable que la menace d'un holocauste nucléaire continue de nous hanter à ce jour, en raison de l'incapacité de la communauté internationale de mettre en place un régime en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous avons fait des progrès considérables sur la question du désarmement nucléaire, mais cela ne suffit pas pour

éliminer la menace que ces armes représentent. Le Royaume du Swaziland continue de croire que la communauté internationale doit aborder effectivement cette question en vue de fixer un calendrier précis que toutes les puissances nucléaires doivent s'engager à respecter.

Outre la lutte visant à proscrire les armes de destruction massive, il est absolument urgent de s'attaquer au problème des armes légères qui jouent un rôle dans les conflits et l'insécurité que connaissent nombre de nos pays. L'accès facile à ces armes qui font l'objet d'un trafic illicite est une grande source de préoccupation. Nous appelons tous les pays à appliquer pleinement les recommandations figurant dans le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en 2001, l'objectif étant de lutter contre cette pratique.

La croissance économique est indispensable si nous souhaitons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le premier objectif qu'est l'élimination de la pauvreté. Dans notre quête en vue de parvenir à un développement pacifique, ce qui est le voeu de la nation swazie, S. M. le Roi Mswati III a lancé, en juin dernier, le premier projet de constitution du pays – document jugé par beaucoup comme constituant un bon cadre pour la formation d'un nouveau Swaziland. Le comité de rédaction de la Constitution a présenté ce projet au peuple pour qu'il y apporte sa contribution. Nous espérons que cette Constitution sera bientôt achevée et adoptée. Nous remercions nos partenaires internationaux pour l'appui qu'ils nous ont accordé durant tout le temps de cet exercice.

Mais en dépit de tous nos efforts – les meilleurs soient-ils – le Royaume du Swaziland continue d'avoir des difficultés à progresser en raison des obstacles énormes auxquels nous sommes confrontés, le plus important étant la menace que la pandémie du VIH/sida pose à notre avenir. Ses incidences dévastatrices sur le Swaziland sont bien connues. Aucun secteur de développement n'échappe aux conséquences du taux d'infection très élevé et en hausse du VIH/sida parmi notre population, compte tenu des énormes tensions que cela entraîne pour nos ressources financières et humaines. Nous sommes toutefois reconnaissants au

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et nous avons beaucoup d'espoir. Malgré les retards dans la gestion des demandes que nous avons faites au Fonds, l'arrivée des premiers décaissements du Fonds en août a donné plus d'espoir à des milliers de personnes parmi les personnes infectées et affectées par cette maladie.

Nous pouvons désormais adopter les stratégies de soins médicaux approuvées, notamment la réduction de la transmission du virus de la mère à l'enfant et la prescription de médicaments antirétroviraux à ceux qui en ont besoin. La réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue ici la semaine dernière, a été particulièrement importante pour le Swaziland. Nous sommes convaincus que les conclusions auxquelles cette réunion est parvenue seront cruciales aux efforts que nous faisons pour trouver une solution à cette pandémie.

Dans le cadre de l'initiative lancée par Sa Majesté pour promouvoir une sensibilisation mondiale à la pandémie et mobiliser des fonds qui aideront ceux de nos pays qui souffrent des terribles conséquences de cette maladie, l'album d'artistes internationaux tant attendu qui a pour titre « Songs for Life », a été lancé par Sa Majesté ici-même à l'ONU, à Washington et à Los Angeles en juin dernier. Nous sommes persuadés que cet album, dont les recettes seront entièrement versées aux programmes de lutte contre le VIH/sida, connaîtra un grand succès.

L'insécurité alimentaire continue d'être un problème pour la région de l'Afrique australe, et cette situation est en rapport étroit avec la pandémie du VIH/sida. Le Royaume du Swaziland a subi de fortes pénuries alimentaires, dues en grande partie au manque de précipitations, en particulier dans les zones rurales où les communautés sont entièrement tributaires de l'agriculture. Face à ces pénuries alimentaires qui s'aggravent, nous sommes reconnaissants à l'ONU et à ses institutions de l'aide qu'elles nous fournissent pour enrayer la crise, et nous espérons que la situation va s'améliorer pour les agriculteurs.

L'on peut dire sans se tromper que le XXI<sup>e</sup> siècle a commencé sous de bien mauvais augures : mondialisation, terrorisme, maladie et armes de destruction massive sont au coeur de nos préoccupations. De ce fait, l'ONU a la responsabilité croissante de veiller à ce que ses Membres prennent des engagements et fournissent des ressources pour le

bien-être de l'humanité. Il faut également inclure dans cet effort toutes les populations du monde, comme l'envisageaient nos pères fondateurs et comme le consacre le principe d'universalité. Reconnaisant l'importance de ce principe, le Royaume du Swaziland soulève encore une fois la question de l'inclusion de la République de Chine à Taiwan dans les activités de l'ONU et de ses organismes associés. Notre position de principe sur cette importante question reste inchangée.

La République de Chine à Taiwan a montré à plusieurs reprises qu'elle était prête à participer aux efforts visant à parvenir à une véritable paix mondiale, au développement et à l'instauration de la sécurité, et elle a manifesté sa volonté d'utiliser des ressources pour le bien-être de l'humanité. Nous ne comprenons

donc pas pourquoi le peuple de Taiwan ne peut pas faire partie de cette grande famille des nations.

Je souhaiterais, pour terminer, remercier le Président de l'Assemblée de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ici même. Le Royaume du Swaziland réitère sa conviction que le système des Nations Unies reste la meilleure garantie pour la paix et la sécurité internationales. Nous nous engageons à oeuvrer avec énergie avec l'Organisation pour assurer son succès.

**Le Président par intérim :** Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

*La séance est levée à 13 h 10.*